

Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès

Comment les valeurs culturelles et la participation des communautés contribuent à la conservation de zones humides protégées au niveau international

Robert McInnes, Mariam Kenza Ali et Dave Pritchard



Avec l'appui de :



InforMEA
UNITED NATIONS INFORMATION PORTAL ON
MULTILATERAL ENVIRONMENTAL AGREEMENTS



Juillet 2017

Publié par : le Secrétariat de la Convention de Ramsar

Droits d'auteur : Secrétariat de la Convention de Ramsar

Citation : McInnes R., Ali M. & Pritchard D. (2027) *Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès*. Secrétariat de la Convention de Ramsar.

Concept et mise en pages : Niall O Laoghaire, Guilder Design

Texte et mise en pages : Robert McInnes, Mariam Kenza Ali, Dave Pritchard

Photo de couverture : Pêcheurs traversant le lac Loktak, célèbre pour ses îles flottantes habitées appelées 'Phumdis', Parc national Keibul Lamjao, Manipur, Inde (Photo: Tshering Zam)

Crédits cartes : Robert McInnes

Cette publication a été réalisée grâce à l'appui financier du programme InforMEA d'ONU environnement ainsi que du partenariat Ramsar pour la culture & les zones humides financé par MAVAs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des documents qui y figurent n'impliquent, de la part de la Convention de Ramsar ou de son Secrétariat, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, d'ONU environnement ou de MAVAs, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans cet ouvrage et des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement des opinions ou des politiques officielles de la Convention de Ramsar ou de son Secrétariat, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, d'ONU environnement ou de MAVAs et n'engagent aucune de ces organisations.

Sauf indication contraire, cet ouvrage est protégé par une licence Creative Commons Attribution Noncommercial-No Derivative Works. Il peut être reproduit en tout ou partie et sous n'importe quelle forme, à des fins pédagogiques ou non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit citée et que des extraits soient fournis dans leur contexte. Le Secrétariat Ramsar, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et MAVAs souhaiteraient recevoir une copie de toute publication utilisant ce document comme référence.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'accord écrit du Secrétariat de la Convention de Ramsar.

Convention de Ramsar

La Convention sur les zones humides, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui fournit un cadre pour l'action au niveau national et la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Sa mission est « la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides par des actions locales et nationales et par la coopération internationale, dans le cadre d'une contribution pour parvenir au développement durable dans le monde entier ». Dans le contexte des « trois piliers » de la Convention, les Parties contractantes s'engagent à : œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides ; inscrire des zones humides appropriées sur la Liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar ») et assurer leur bonne gestion ; et coopérer au plan international dans les zones humides transfrontalières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

www.ramsar.org/fr

La Convention du patrimoine mondial

La Convention de 1972 sur la Protection du patrimoine mondial culturel et naturel reconnaît que certains endroits sur Terre ont une « valeur universelle exceptionnelle » et qu'ils doivent faire partie du patrimoine commun de l'humanité. 191 pays adhèrent à la Convention du patrimoine mondial et font maintenant partie d'une communauté internationale, unie dans la mission commune d'identifier et de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel le plus important de notre planète. La Convention est unique car elle établit un lien entre les concepts de conservation de la nature et de préservation des sites culturels.

whc.unesco.org/fr

Table des matières

Avant-propos	5
Liste des abréviations	6
Remerciements	7
Contexte	8
Études de cas	11
Delta de l'Okavango, Botswana	13
Description du site	14
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	14
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	14
Perspectives.....	16
Enseignements acquis	16
Baie du Mont-Saint-Michel, France.....	17
Description du site	18
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	18
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	18
Perspectives.....	19
Enseignements acquis	19
Parc national Wood Buffalo, Canada	20
Description du site	21
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	21
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	21
Perspectives.....	22
Enseignements acquis	22
Parc national du banc d'Arguin, Mauritanie.....	23
Description du site	24
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	24
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	24
Perspectives.....	25
Enseignements acquis	25
Sian Ka'an, Mexique	27
Description du site	28
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	28
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	28
Perspectives.....	29
Enseignements acquis	29
Sanctuaire shinto d'Itsukushima, Japon	31
Description du site	32
Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar	32
Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide	32
Perspectives.....	32
Enseignements acquis	33
Les enseignements.....	35
Conserver les valeurs et pratiques culturelles.....	35
Encourager les approches participatives.....	36
Synergies entre les Conventions.....	36
Références.....	38
Références générales.....	38
Références des études de cas	38
Delta de l'Okavango	38
Baie du Mont-Saint-Michel.....	38
Parc national Wood Buffalo	38
Parc national du banc d'Arguin	39
Sian Ka'an.....	39
Sanctuaire shinto d'Itsukushima	39

Avant-propos

La Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides sont les seuls accords mondiaux intergouvernementaux très fortement axés sur les sites et occupent une niche unique dans le monde de la conservation de la biodiversité. Depuis près de 45 ans, les deux conventions œuvrent de concert à la conservation de sites naturels exceptionnels pour les générations futures. Les efforts de coopération et de coordination des secrétariats respectifs ont été scellés dans un mémorandum d'accord, en 1999.

Il existe aujourd'hui 1073 biens du patrimoine mondial et 2280 zones humides d'importance internationale ou « Sites Ramsar » et 97 de ces zones humides d'importance internationale recouvrent entièrement ou en partie 70 biens du patrimoine mondial (Schaaf et Clamote Rodrigues, 2016). Vitales pour la survie de l'humanité, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde, indispensables aux moyens d'existence de plus d'un milliard d'habitants de la planète. Ces écosystèmes « pivots » fournissent aussi notre eau douce, maîtrisent les crues et stockent plus de carbone que toutes les forêts du monde mises ensemble.

Les zones humides sont le berceau de nombreuses grandes civilisations, de l'Égypte ancienne en Afrique, à l'Empire aztèque en Mésoamérique et à la civilisation de la vallée de l'Indus en Asie du Sud. Nos lacs, nos rivières, nos marais et nos zones côtières restent associés à des pratiques culturelles anciennes grâce auxquelles des sociétés humaines prospèrent, s'adaptent à l'évolution de l'environnement et utilisent la nature de façon durable.

Depuis 1900, 64% des zones humides de la planète ont disparu et celles qui restent poursuivent aujourd'hui leur déclin dans la plupart des régions du monde. En conséquence, les avantages que les zones humides procurent aux populations sont de plus en plus compromis. Et pourtant les zones humides restent vitales pour l'humanité, ainsi que pour atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs relatifs à l'accès à l'eau potable, la lutte contre les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

Dans cette publication, six études de cas ont été choisies à travers le monde pour examiner comment les valeurs culturelles et la participation des communautés peuvent contribuer à la conservation de zones humides ayant des désignations internationales multiples. On y décrit des zones humides exceptionnelles appartenant à la fois à la Liste du patrimoine mondial et à la Liste de Ramsar : le delta de l'Okavango (Botswana), le Mont-Saint-Michel (France), Wood Buffalo (Canada), le banc d'Arguin (Mauritanie), Sian Ka'an (Mexique) et le Sanctuaire shinto d'Itsukushima (Japon).

Chacune des six études de cas illustre différentes solutions et approches durables en matière de protection des valeurs culturelles, des pratiques et des traditions. Elles s'appuient sur une étude réalisée en 2016 par Schaaf et Clamote Rodrigues (*Gérer les SDIM: Harmoniser la gestion des sites à désignations internationales multiples: sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparc mondiaux de l'UNESCO*), qui a fourni des orientations sur les sites ayant des désignations internationales multiples. Les enseignements tirés, qui s'adressent à la fois aux administrateurs de sites et aux décideurs en général, sont rangés en trois catégories : conserver les valeurs et les pratiques culturelles; encourager les approches participatives; et synergies entre les conventions.

Certes, la Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides ont chacune leur identité propre mais ces études de cas démontrent qu'elles possèdent aussi des points de convergence inhérents qui aident à sensibiliser et à renforcer les liens vitaux et les synergies entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel des zones humides.

Nous souhaitons que le lecteur soit inspiré par l'histoire de ces zones humides remarquables qui reflète les succès – et les difficultés – de l'intégration de la nature et de la culture dans la gestion de sites ayant un statut international.

Mechtild Rossler

Directrice de la Division du patrimoine et Directrice du Centre du patrimoine mondial

Martha Rojas-Urrego

Secrétaire générale, Secrétariat de la Convention de Ramsar

Liste des abréviations

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AMPI	Aires à multiples protections internationales
CESP	Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation
GRNC	Gestion des ressources naturelles communautaires
IMROP	Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches
LCA	Limites de changement acceptable
OC	Organisation communautaire
OKACOM	Commission permanente des eaux du fleuve Okavango
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PGDO	Plan de gestion du delta de l'Okavango
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Remerciements

Nos remerciements les plus chaleureux vont aux correspondants de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention de Ramsar ainsi qu'aux administrateurs des zones humides du Botswana, de la France, du Canada, de la Mauritanie, du Mexique et du Japon, sans oublier nos collègues du Centre du patrimoine mondial, du Secrétariat de la Convention de Ramsar et du Réseau culturel Ramsar pour leurs contributions précieuses et leur travail de révision des projets de rapport, en particulier Edmund Jennings, Tobias Salathé, Clemens Küpper et Susanna Kari.

Nous saisissons également cette occasion pour adresser des remerciements particuliers au programme InforMEA d'ONU environnement et à la Fondation MAVVA pour leur appui généreux à cette publication.

Enfin, nous sommes reconnaissants aux nombreuses personnes qui vivent et travaillent dans ces sites exceptionnels pour leur engagement fidèle envers la protection de leurs zones humides à travers leurs valeurs culturelles, leur savoir traditionnel et leurs pratiques durables, dans l'intérêt des générations futures.

Contexte

Les liens qui unissent les zones humides et les êtres humains sont immémoriaux. Les pratiques culturelles et les traditions jouent un rôle important en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et au quotidien, à l'échelle du globe, des populations vivent en harmonie avec leur milieu naturel et conservent les zones humides par des pratiques de gestion traditionnelles et culturelles durables.

Les biens du patrimoine mondial sont officiellement reconnus par l'Organisation des Nations Unies et en particulier par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme étant représentatifs du patrimoine, culturel et naturel, de valeur universelle exceptionnelle, de l'humanité. La caractéristique unique de la Convention du patrimoine mondial de 1972 est qu'elle reconnaît explicitement le patrimoine aussi bien culturel que naturel. En juillet 2017, la Liste du patrimoine mondial comptait 1073 biens répartis dans 167 États parties. Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar sélectionnent des sites qu'elles inscrivent s'ils sont des exemples représentatifs, rares ou uniques de types de zones humides ou s'ils sont importants au plan international pour la conservation de la diversité biologique. La Liste des zones humides d'importance internationale, que l'on appelle aussi Liste de Ramsar, est le plus vaste réseau mondial d'aires protégées avec (en juillet 2017) 2280 Sites Ramsar couvrant plus de 2,2 millions de km².

Depuis son adoption, en 1971, à Ramsar (République islamique d'Iran), la Convention sur les zones humides reconnaît l'importance culturelle des zones humides. Tout en maintenant des liens indéfectibles avec la conservation des oiseaux d'eau, la Convention de Ramsar a progressivement renforcé la dimension culturelle des zones humides dans des résolutions successives, adoptées par la Conférence des Parties, notamment la Résolution IX.21, *Tenir compte des valeurs culturelles des zones humides*. Ces résolutions respectent aussi les obligations énoncées par d'autres accords internationaux, tels que ceux qui ont été adoptés par l'UNESCO, et demandent au Secrétariat Ramsar de continuer d'élaborer des mécanismes collaboratifs avec le Centre du patrimoine mondial.

Les deux Conventions reconnaissent que la participation des peuples autochtones et des communautés locales permet souvent une gouvernance améliorée et une gestion plus efficace des zones humides protégées. Le Comité du patrimoine mondial accorde une place de plus en plus grande à la participation communautaire et a ajouté les « communautés » parmi les cinq objectifs stratégiques de la Convention (Déclaration de Budapest, 2007). En 2015, à

sa 20^e session, l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté la *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial* qui replace clairement la reconnaissance des droits et la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales au cœur du développement durable. La révision récente des *Orientations* adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 39^e session, en 2015, fait référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concernant l'engagement des peuples autochtones dans la conservation du patrimoine mondial. L'UNESCO met en place sa politique de collaboration avec les peuples autochtones qui a été soumise à son Conseil exécutif en 2017 (Rössler, 2016; UNESCO WHC, 2017¹).

La Convention de Ramsar reconnaît, elle aussi, l'importance de la participation et de l'implication des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides. En 2015, les Parties contractantes ont adopté la Résolution XII.2, *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*. Ce document constate que l'utilisation rationnelle et coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales peut jouer un rôle important dans la conservation des zones humides et traduit cette constatation dans des buts et objectifs pour la Convention. Ainsi, le But 2 prie instamment toutes les Parties de s'engager dans les efforts de protection et de gestion efficace des Sites Ramsar et de permettre la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales. L'Objectif 10 du But 3 déclare, quant à lui, que le savoir traditionnel, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales relatifs à l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière des ressources des zones humides doivent être documentés, respectés, soumis à la législation nationale et aux obligations internationales pertinentes, et pleinement intégrés et reflétés dans l'application de la Convention, avec la participation pleine et entière des peuples autochtones et des communautés locales à tous les niveaux pertinents. Ces engagements sont inscrits dans la Résolution XII.9, *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024*. Le Programme de CESP demande, en matière de gestion des zones humides, d'accorder une plus grande priorité à la participation de groupes d'acteurs ayant des liens culturels, spirituels, coutumiers, traditionnels, historiques et socioéconomiques avec les zones humides ou de communautés tributaires des zones humides pour leurs moyens d'existence.

¹ www.unesco.org/new/en/indigenous-peoples/related-info/unesco-policy-on-indigenous-peoples/ voir aussi unesdoc.unesco.org/images/0024/002489/248900e.pdf.

Bien souvent, les dispositions des deux Conventions s'appuient mutuellement et renforcent la protection de liens et de synergies vitaux entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel d'un site. Seuls accords intergouvernementaux mondiaux axés sur les sites, les deux Conventions œuvrent de concert à la réalisation d'un même objectif : la conservation de sites naturels précieux. Elles appliquent les normes les plus rigoureuses et des pratiques de la plus haute qualité et servent ainsi d'exemple en matière de gestion de sites protégés. Le fait que ces derniers bénéficient de multiples protections internationales peut augmenter leur résilience et encourager un plus grand engagement et une plus grande participation des communautés locales (Schaaf et Clamote Rodrigues, 2016). Grâce à la collaboration et à la participation, les enseignements tirés de la gestion des biens du patrimoine mondial et des Sites Ramsar peuvent être partagés pour faire face aux menaces toujours plus graves, et le patrimoine culturel des zones humides peut être préservé pour les générations futures. Le présent rapport se fonde sur des efforts en cours pour tirer les enseignements et fournir des orientations pour les sites bénéficiant de multiples protections internationales. S'appuyant sur l'étude de Shaaf et Clamote Rodrigues (2016), il se concentre spécifiquement sur les relations entre la culture et les zones humides d'importance internationale.

La compilation de ce rapport a profité de multiples sources d'information. Les descriptions des études de cas s'inspirent de l'information publiée sur le site web de la Liste du patrimoine mondial (whc.unesco.org/fr/list/), y compris des évaluations menées par les Organisations consultatives, des cartes, des décisions, des rapports de mission, des rapports périodiques, des rapports sur l'état de conservation et des déclarations de valeur universelle exceptionnelle. Le Service d'information sur les Sites Ramsar (rsis.ramsar.org/) a été mis à contribution pour les descriptions générales des sites. Les descriptions de Sites Ramsar particuliers ont puisé dans les Fiches descriptives Ramsar (FDR) les plus récentes. Les auteurs ont aussi consulté la littérature générale afin de trouver les détails additionnels dont ils avaient besoin. Les enseignements acquis ont été interprétés et les auteurs ont fait une synthèse d'après les faits contenus dans les études de cas ainsi que d'après l'information présentée dans les publications pertinentes. Faute de place, seules les citations clés sont données comme sources de référence.



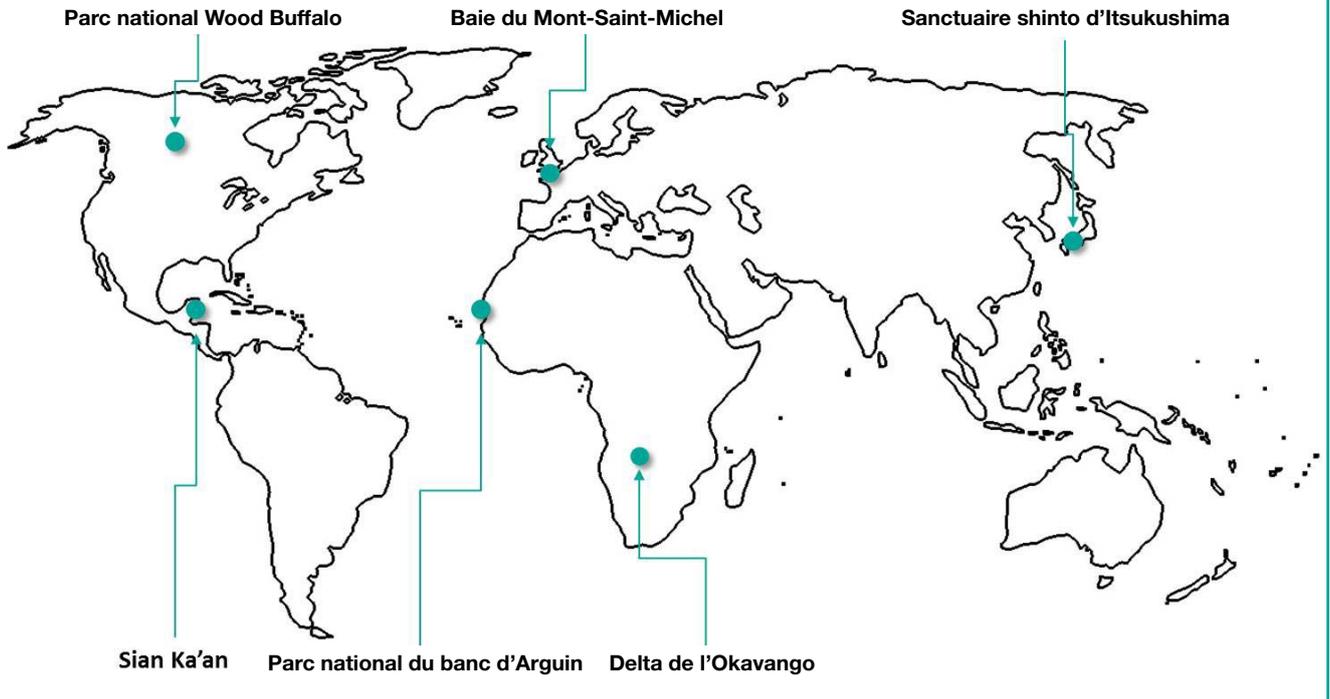
Études de cas

En 2016, à travers le monde, 97 sites étaient considérés suffisamment exceptionnels au plan international pour être inscrits aussi bien à la Convention de Ramsar qu'à la Convention du patrimoine mondial. Ce sont les AMPI ou aires à multiples protections internationales (pour d'autres informations, voir Schaaf et Clamote Rodrigues, 2016). Les six études de cas présentées ici illustrent comment les valeurs et pratiques culturelles, y compris celles qui sont ancrées dans le savoir traditionnel et la participation communautaire, ont contribué au développement durable et à la conservation des sites. Elles sont énumérées ci-dessous avec le numéro du site/bien et l'année d'inscription entre parenthèses.

Les études de cas offrent un aperçu des biens qui ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en fonction de critères culturels ou naturels. Tous les biens présentés témoignent de liens étroits entre l'homme et l'environnement. Les critères présidant à l'inscription des Sites Ramsar définissent le caractère unique ou rare des zones humides et l'importance des espèces et communautés, des oiseaux d'eau, des poissons ou autres taxons qu'elles abritent. Les études de cas ont pour objet d'illustrer les avantages et les difficultés de la gestion des AMPI et de fournir aux administrateurs des sites et aux décideurs des exemples positifs et des enseignements sur les meilleurs moyens de gérer les zones humides de façon rationnelle et de protéger des sites au patrimoine naturel et culturel exceptionnel.

Pays	Nom du Site Ramsar	Nom du bien du patrimoine mondial	Nom utilisé dans le présent document	URL des sites
Botswana	Okavango Delta System (#879, inscrit 1996)	Delta de l'Okavango (#1432, inscrit 2014)	Delta de l'Okavango	rsis.ramsar.org/fr/ris/879 whc.unesco.org/fr/list/1432/
France	Baie du Mont-Saint-Michel (#709, inscrit 1994)	Mont-Saint-Michel et sa baie (#80bis, inscrit 1979)	Baie du Mont-Saint-Michel	rsis.ramsar.org/fr/ris/709 whc.unesco.org/fr/list/80/
Canada	Peace-Athabasca Delta (#241, inscrit 1982) et Whooping Crane Summer Range (#240, inscrit 1982)	Parc national Wood Buffalo (#256, inscrit 1983)	Parc national Wood Buffalo	rsis.ramsar.org/fr/ris/240 rsis.ramsar.org/fr/ris/241 whc.unesco.org/fr/list/256
Mauritanie	Banc d'Arguin National Park (#250, inscrit 1982)	Parc national du banc d'Arguin (#506, inscrit 1989)	Parc national du banc d'Arguin	rsis.ramsar.org/fr/ris/250 whc.unesco.org/fr/list/506/
Mexique	Sian Ka'an (#1329, inscrit 2003)	Sian Ka'an (#410, inscrit 1987)	Sian Ka'an	rsis.ramsar.org/fr/ris/1329 whc.unesco.org/fr/list/410
Japon	Miyajima (#2056, inscrit 2012)	Sanctuaire shinto d'Itsukushima (#776, inscrit 1996)	Sanctuaire shinto d'Itsukushima	rsis.ramsar.org/fr/ris/2056 whc.unesco.org/fr/list/776

Emplacement des études de cas





Deux guides avec leurs « mokoro » (canots faits de troncs évidés) dans le delta de l'Okavango, Botswana (Photo: Pete Niesen / Alamy Stock Photo)

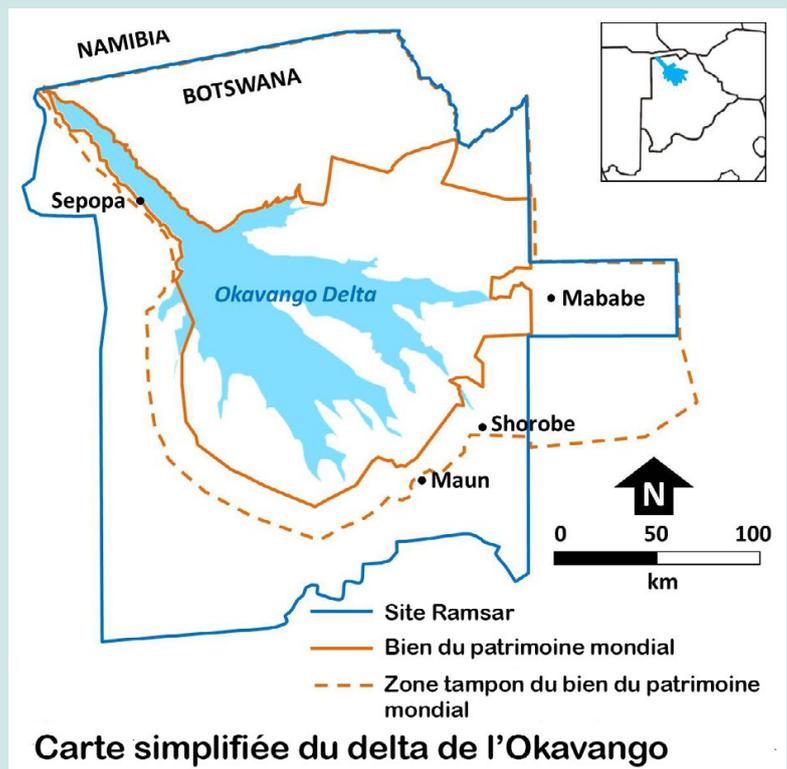
Delta de l'Okavango, Botswana

Résumé

Le Site Ramsar couvre 5 537 400 ha et s'étend sur 90 km au delà des limites du bien du patrimoine mondial, au nord et au sud est. Les limites nord du Site Ramsar suivent la frontière entre la Namibie et le Botswana et la rivière Kwando. Le bien du patrimoine mondial couvre une plus petite superficie, de 2 023 590 ha, entourée d'une zone tampon de 2 286 630 ha.

Le maintien du régime des crues (pulsations de crues) saisonnier qui détermine l'écologie du delta soutient une grande diversité d'espèces, entretient une ressource touristique vitale et soutient le mode de vie traditionnel et les moyens d'existence des peuples autochtones de la région. Les caractéristiques écologiques du site ont été préservées par le régime foncier traditionnel des terres tribales et la faible utilisation par les peuples autochtones qui pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette à des fins de subsistance.

La double désignation de Site Ramsar et de bien du patrimoine mondial, contribue à la protection et à la gestion du milieu naturel, notamment du point de vue des espèces envahissantes, des ressources d'eau et des industries extractives. Ces désignations, de même que les plans de gestion associés tiennent compte des modes d'occupation traditionnels des terres, des zones d'importance culturelle et des communautés autochtones mais il reste encore beaucoup à faire pour ancrer plus fermement les valeurs culturelles dans la structure de protection et de gestion du site.



Description du site

La rivière Okavango occupe un bassin qui n'a pas débouché dans la mer et s'étend sur certains secteurs de l'Angola, de la Namibie et du Botswana. Environ 95% du ruissellement du bassin provient de sources, en Angola, puis s'écoule vers le sud dans les rivières Cubango et Cuito. Après le confluent, la rivière Okavango longe la frontière de la Namibie et de l'Angola avant de couler vers le sud est, dans le delta.

Le delta est une mosaïque dynamique de marécages et de lacs, de chenaux et de plaines d'inondation permanents et saisonniers. Le site est un exemple exceptionnel d'interaction entre les processus climatiques, géomorphologiques, hydrologiques et biologiques qui régissent et façonnent un écosystème où le biote est adapté au cycle annuel des pluies et des crues. Le site a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale le 12 septembre 1996 et sur celle du patrimoine mondial en 2014, à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le delta de l'Okavango a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que « bien naturel », sur la base de trois critères. Les eaux toujours claires et les matières nutritives abondantes transforment le désert sec du Kalahari en paysage à la beauté exceptionnelle et soutiennent une diversité remarquable d'habitats et d'espèces. Les crues annuelles revitalisent les zones humides après le pic de la saison sèche et l'on peut alors admirer la juxtaposition extraordinaire des zones humides et d'un paysage par ailleurs aride (critère vii²).

Le delta est un exemple remarquable de la complexité, l'interdépendance et l'interaction des processus climatiques, hydro géomorphologiques et biologiques. La transformation continue des caractéristiques telles que les îles, les chenaux, les plaines d'inondation et les lacs, influence les dynamiques du delta, notamment les habitats de prairie et boisés des terres arides adjacentes (critère ix). En conséquence, le bien accueille d'importantes populations de grands mammifères en danger tels que le guépard, le rhinocéros blanc et le rhinocéros noir, le lycaon et le lion. Le delta est aussi une zone centrale pour la plus grande population d'éléphants du monde qui atteint environ 200 000 individus. Les habitats du delta sont riches de 1061 espèces de plantes, 89 espèces de poissons, 64 espèces de reptiles, 482 espèces d'oiseaux et 130 espèces de mammifères. Le delta est également reconnu comme une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), car on y trouve 24 espèces d'oiseaux menacés au plan mondial et, notamment, six espèces de vautours, le bucorve du Sud, la grue caronculée et l'aigrette vineuse. Trente trois espèces d'oiseaux d'eau sont présentes en chiffres qui dépassent 0,5% de leur population mondiale ou régionale (critère x). Le delta est habité depuis des siècles par un petit nombre de chasseurs-cueilleurs autochtones qui n'ont pas eu d'impact important sur l'intégrité écologique de la région. Le maintien de la valeur universelle exceptionnelle

du site dépend du renforcement de la reconnaissance du patrimoine culturel des peuples autochtones du delta et de l'intégration de moyens de subsistance traditionnels et de droits d'accès dans le plan de gestion pour la conservation de l'écosystème.

Le delta de l'Okavango a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale par la Convention de Ramsar, sur la base de six critères. Le delta est un complexe de zones humides intérieures unique (critère 1) où l'on trouve 20 espèces de plantes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN dont sept courent un risque d'extinction très ou extrêmement élevé. Plus de 50% de ses espèces de plantes sont endémiques et il abrite des espèces terrestres qui, parce qu'elles ont besoin de conditions d'humidité dominantes ou de sols humides, sont absentes des habitats de savane environnants (critère 3). Par ailleurs, le site abrite de nombreuses espèces en danger critique telles que celles qui sont inscrites au titre du critère (x) ci dessus ainsi que le cobe lechwe, l'hippopotame, le léopard et le sitatunga (critère 2). Durant le cycle de migration, le site est un refuge important pour plusieurs espèces, notamment l'éléphant, le zèbre et le gnou, et il fait partie de la zone de nidification la plus importante pour l'aigrette vineuse (critère 4). Habituellement, le delta attire plus de 20 000 oiseaux d'eau (critère 5) et soutient plus de 1% de la population biogéographique de 13 espèces d'oiseaux menacés telles que le pélican blanc, le crabier chevelu, le jabiru d'Afrique, le dendrocycne fauve, l'anserelle naine et la glaréole à ailes noires.

La description des caractéristiques écologiques du site reflète l'importance des valeurs sociales et culturelles du delta. Les diverses activités de moyens d'existence telles que l'agriculture molapo (agriculture de récession de crue), l'agriculture sur les terres arables et la chasse, la cueillette et la pêche, sont étroitement associées à l'appartenance ethnique des différentes communautés autochtones telles que les WaYei, les Hambukushu et les San. La plupart des communautés dépendent de l'industrie touristique pour leur revenu. Cependant, le pic de la saison touristique tombe entre la saison de récolte et la saison de labourage et n'interrompt pas l'agriculture de subsistance traditionnelle mais permet aux ménages de rester économiquement actifs tout au long de l'année.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Le delta est une mosaïque de terres protégées. Une part importante du delta est protégée dans la Réserve de gibier de Moremi et le reste se compose de zones de gestion des espèces sauvages et de zones de chasse contrôlées gérées par des fondations communautaires ou des concessionnaires de tourisme privés. La protection juridique relève de la Loi du Botswana sur la conservation des espèces sauvages et les parcs nationaux promulguée en 1992 et d'une politique associée de conservation des espèces sauvages. Environ 95%

² Les critères de valeur universelle exceptionnelle de la Convention du patrimoine mondial sont indiqués en chiffres romains. Les critères d'inscription de Sites Ramsar sont indiqués en chiffres arabes tout au long du texte.



Femmes Mbukushu portant des paniers pour la pêche, delta de l'Okavango, Botswana (Photo: Frans Lanting Studio / Alamy Stock Photo)

du Site Ramsar appartient aux communautés et au système foncier des terres tribales tandis que de vastes sites sont des paysages culturels englobant des sites sacrés et des modes d'occupation des sols traditionnels. Un plan de gestion pour le Site Ramsar (le Plan de gestion du delta de l'Okavango ou PGDO) a été publié en 2008, avant l'inscription au patrimoine mondial et vise « à intégrer la gestion des ressources pour le delta de l'Okavango afin de garantir sa conservation à long terme et l'apport d'avantages pour le bien être actuel et futur des populations dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles ». Toutefois, l'élaboration du PGDO a été un processus « descendant » et sa portée et son utilité pourraient bénéficier d'une plus grande intégration des valeurs culturelles et des connaissances autochtones. Les ressources d'eau en général, à travers le bassin fluvial de l'Okavango, sont conjointement gérées dans le cadre d'un accord tripartite entre le Botswana, la Namibie et l'Angola qui porte le nom de Commission permanente des eaux du fleuve Okavango (OKACOM).

Renforcer l'utilisation traditionnelle des sols et le patrimoine culturel nécessite une attention permanente et peut clairement s'appuyer sur la reconnaissance nationale du contexte culturel du bien (Satau & Crawhall, 2017). Des efforts sont déployés pour traiter ces questions, parmi d'autres, notamment les demandes exercées sur le delta par le tourisme. Selon un rapport de 2009 du Département des espèces sauvages et des parcs nationaux, le delta accueille, chaque année, plus de 40 000 visiteurs. En conséquence, il est nécessaire d'instaurer un plan d'occupation des sols adapté, tenant compte des terres tribales et de l'intégrité écologique générale si l'on veut maintenir les effets positifs d'un tourisme durable sur les moyens d'existence ruraux. Dans la description globale du site, le PGDO met en relief la diversité et l'importance des groupes culturels et ethniques, leurs modes d'utilisation différents des ressources et leurs moyens d'existence, ainsi que l'importance de certains sites sacrés, cérémoniels et artistiques. En outre,

le PGDO stipule que la dégradation de la zone humide et de ses ressources pourrait, à terme, entraîner une dégradation culturelle. Le rôle des organisations communautaires et des groupes d'acteurs autochtones est évident dans l'exécution des objectifs. Ces derniers tiennent compte des aspects de patrimoine culturel et s'inscrivent dans un programme de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) qui sert de cadre aux organisations et associations communautaires gérant les sols pour un tourisme à la fois consommateur et non consommateur. Des limites de changement acceptable (LCA) sont proposées pour surveiller les activités de tourisme et mettre en place des mesures de gestion réactives. Différentes catégories de LCA sont définies dans le plan de gestion tandis que les sites culturels et historiques importants tels que des tombes, l'art rupestre et les sites cérémoniels figurent dans la catégorie « conditions intactes ». Les objectifs stratégiques définis par le PGDO examinent en outre les impacts du tourisme sur des récepteurs culturels spécifiques.

Le régime communautaire des terres tribales garantit que la majeure partie des terres du delta est détenue par des communautés locales sous le contrôle du Conseil du territoire Tawana. Certaines terres sont louées à des concessionnaires de safaris de chasse ou photographiques. La Réserve de gibier de Moremi est entièrement consacrée à un tourisme non consommateur et elle est unique dans le sens où elle a été fondée par une tribu autochtone et que l'on y pratique encore des activités traditionnelles de cueillette des ressources, notamment les herbes et les roseaux. Les Bayei, les Tawana, les Hambukushu, les Herero et les Banoka sont des groupes ethniques importants dont le mode de vie dépend des zones humides. Ils se distinguent, sur le plan ethnique, d'autres communautés du Botswana par leurs langues, leurs structures et leurs relations sociales. Les activités de chasseurs cueilleurs de ces peuples autochtones ont toujours été pratiquées à un niveau durable, pour la subsistance, et sont une caractéristique particulière de la région. Toutefois, on peut observer qu'avec

le tourisme, le passage d'une économie traditionnelle à une économie de marché représente un changement culturel et une orientation vers la vie moderne et les valeurs occidentales basées sur le marché (Mbaiwa, 2011).

Perspectives

En dépit de la double désignation internationale et de la protection accordée par les instruments juridiques nationaux, le delta fait encore face à plusieurs difficultés. L'eau est une ressource précieuse et une liaison étroite avec l'OKACOM est vitale pour veiller à ce qu'aucune activité future de développement dans le bassin versant de l'Okavango ne porte préjudice au site. Le suivi réactif de la Convention du patrimoine mondial a soulevé des préoccupations sur les éventuels impacts des plans de renforcement de l'approvisionnement en eau de la Namibie, du programme d'irrigation potentiel de l'Angola ainsi que de la prospection et de l'exploitation minières à l'extérieur de la zone tampon du bien du patrimoine mondial³. Les fluctuations des populations de grands animaux suscitent d'autres préoccupations, même si le tableau exact reste peu clair. Toutefois, parmi les causes, il y aurait le braconnage (pour la viande de brousse) et les clôtures vétérinaires (pour empêcher la propagation des maladies). Comme de nombreuses zones humides, le delta est menacé par des espèces envahissantes, en particulier la fougère aquatique flottante *Salvinia molesta*. Les communautés locales et les guides touristiques des camps de safari ont été formés avec succès au suivi et au contrôle des espèces envahissantes. Dans les cas où l'on a observé des infestations de *Salvinia*, un contrôle biologique par un charançon spécifique à l'hôte et l'élimination physique ont donné des résultats positifs.

Avec des pratiques durables et des activités de suivi, les structures d'organisation traditionnelles et la gestion foncière communautaire contribuent de manière positive à la conservation du delta. Le tourisme durable dépend du système foncier des terres tribales et de l'intégration de toutes les communautés autochtones. À l'avenir, une des principales tâches sera de faire en sorte que le tourisme ne compromette pas l'identité culturelle traditionnelle et les moyens d'existence dans le delta. La grande tradition de vannerie des tribus du district du Ngamiland est un exemple de la manière dont les pratiques traditionnelles peuvent être maintenues parallèlement à une prospérité économique locale grâce aux ventes aux touristes.

Des efforts sont encore nécessaires pour harmoniser la dualité des intérêts entre le Site Ramsar et le bien du patrimoine mondial. C'est ce que reconnaît le rapport sur l'état de conservation des États parties au Comité du patrimoine mondial et des mesures sont prévues avec l'appui du Fonds du patrimoine mondial, notamment l'actualisation du PGDO, pour relever le défi. En outre, la possibilité de présenter une nouvelle proposition d'inscription du site à la Convention du patrimoine mondial, dans la catégorie des biens mixtes du patrimoine mondial, afin de reconnaître ses valeurs culturelles, est à l'étude mais les progrès dépendent

des ressources et des capacités. Globalement, il y a encore beaucoup à faire pour voir un jour les valeurs culturelles plus intégrées à la protection et à la gestion du site :

« La reconnaissance des valeurs naturelles exceptionnelles par la Convention est renforcée par la reconnaissance nationale du contexte culturel, des valeurs culturelles et de la diversité culturelle humaine – qui contribuent tous à la pérennité à long terme de ce site exceptionnel. Au fil des millénaires, le delta de l'Okavango a joué un rôle majeur en cultivant la diversité culturelle et les systèmes de connaissance des êtres humains mais aussi la diversité biologique unique et les écosystèmes aquatiques intérieurs. »
(Satau & Crawhall, 2017)

Enseignements acquis

Le delta de l'Okavango est un exemple d'écosystème qui a influencé l'utilisation traditionnelle des sols et les structures tribales et dont la gestion adhère à cette utilisation et à ces structures tout en bénéficiant de pratiques modernes. Les principaux enseignements acquis sont :

- L'approche communautaire du tourisme et de la gestion des aires protégées a apporté des contributions positives aux moyens d'existence ruraux, maintenu des cultures autochtones traditionnelles, profité au revenu national et servi de base au suivi et à la gestion de la région.
- Bien qu'elles ne soient pas totalement harmonisées sur le plan géographique, les deux désignations se soutiennent mutuellement et se renforcent d'autant qu'elles cherchent toutes deux à maintenir le delta en tant que système de zone humide important au plan international pour les espèces sauvages en tenant compte des éléments écologiques différents du site.
- Les rapports élaborés par l'État partie sur l'état de conservation du bien du patrimoine mondial et soumis au Comité du patrimoine mondial sont un mécanisme de rapport crédible qui identifie et permet de surveiller les mesures et résultats en matière de conservation.
- La mise en œuvre du PGDO et les engagements nationaux ultérieurs auprès de la Commission du patrimoine mondial sont guidés par le comité multisectoriel basé dans le site, responsable de la production du rapport sur l'état de conservation.
- Le développement du PGDO donne une nouvelle occasion de poursuivre à la fois les synergies et la complémentarité dans les critères d'inscription spécifiques et de garantir que le patrimoine culturel et l'importance naturelle sont préservés et que les systèmes de connaissance traditionnels locaux du delta sont plus pleinement intégrés dans sa gouvernance.

³ whc.unesco.org/en/soc/3453

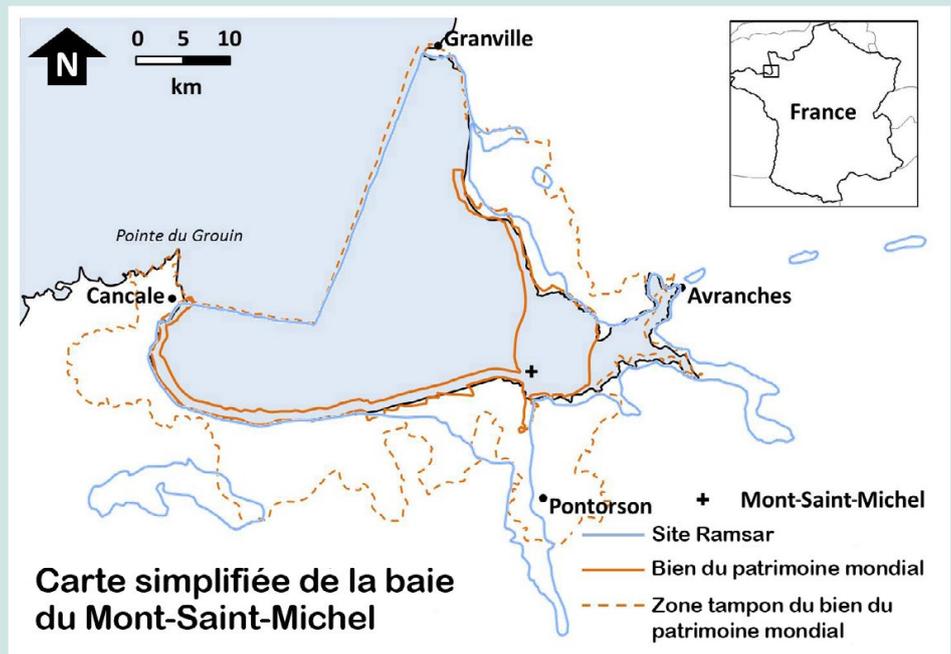


Groupe d'écoliers traversant à pied la baie du Mont-Saint-Michel, France (Photo: Hemis / Alamy Stock Photo)

Baie du Mont-Saint-Michel, France

Résumé

La baie du Mont-Saint-Michel a un coefficient de marée exceptionnel, de plus de 13 mètres, qui expose de vastes grèves aux habitats variés – marais salés, étendues de sable et de gravier, récifs à bivalves de *Sabellaria alveolata* et îlots rocheux – qui accueillent jusqu'à 100 000 échassiers hivernants ainsi que beaucoup d'autres espèces rares et protégées. Avec la « merveille de l'Occident » posée sur un îlot rocheux imposant, une abbaye bénédictine de style gothique, construite entre le 11^e et le 16^e siècle et dédiée à l'archange Saint Michel, avec son village qui s'enroule à l'abri des murailles, le site a également une grande importance culturelle.



Le Site Ramsar couvre 62 000 ha et s'étend, dans la baie du Mont-Saint Michel, de Cancale à l'ouest jusqu'à la Pointe du Roc à Granville à l'est, et à l'intérieur, le long des vallées du Couesnon et de la Sélune. Il englobe aussi des zones non contiguës, au sud ouest et à l'est. Le bien du patrimoine mondial, dont la superficie est plus petite (6560 ha), est axé sur l'îlot rocheux et entouré par une zone tampon qui s'étend sur environ 57 510 ha, coïncidant étroitement avec les limites du Site Ramsar dans la baie mais couvrant une plus vaste zone terrestre.

Bien que l'inscription au patrimoine mondial ne soit fondée que sur les critères culturels, le maintien du caractère maritime et de la protection de l'environnement est un élément essentiel de la préservation permanente de la valeur universelle exceptionnelle du site. La désignation en tant que Site Ramsar, en association avec d'autres dispositions nationales et européennes, est considérée comme une des clés du maintien du caractère général de la baie, perpétuant l'interdépendance entre l'homme et le milieu naturel.

Description du site

La baie du Mont-Saint-Michel, située entre Bretagne et Normandie, sur le littoral nord de la France, possède le deuxième plus grand coefficient de marée d'Europe, atteignant 16 m lors des marées les plus hautes et, en moyenne, 10 à 11 m. La zone intermarées a une superficie de plus de 240 km² et se compose d'une mosaïque de vasières, de barres de sable, de lits de gravier, de récifs à *Sabellaria* et de marais salés. Les habitats environnants comprennent des systèmes dunaires, des falaises et un îlot rocheux parfaitement distinctif. L'abbaye du Mont-Saint-Michel, construite entre le 11^e et le 16^e siècle, est perchée sur un promontoire rocheux à l'extrémité sud est de la baie.

Le site est considéré comme un des meilleurs exemples de sédimentation quaternaire dans le monde et possède le plus vaste marais salé de France, accueillant plus de 100 000 échassiers hivernants ainsi que plusieurs autres espèces importantes pour la conservation. Le site a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale, le 14 octobre 1994, et sur la Liste du patrimoine mondial en octobre 1979, à la 3^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

L'inscription du Mont-Saint-Michel et sa baie sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que « bien culturel » est justifiée par trois critères. Le site peut être considéré comme un chef d'œuvre de la création humaine, prouesse unique et artistique, issu de la symbiose exceptionnelle entre un site naturel et l'architecture humaine (critère i). Le Mont Saint Michel représente aussi l'association sans égale d'une abbaye avec son village fortifié qui occupe un espace étroit sur un îlot rocheux, créant une silhouette inoubliable. C'est aussi un exemple exceptionnel de la civilisation médiévale (critère iii) et l'un des lieux les plus importants de la chrétienté médiévale (critère vi).

La baie du Mont-Saint-Michel a été inscrite sur la Liste des zones humides d'importance internationale parce qu'elle répond à plusieurs critères. Le coefficient de marée et la diversité des habitats peuvent être considérés exceptionnels et font du site un exemple unique du type de zone humide côtière des régions de Normandie et de Bretagne (critère 1). Le milieu marin abrite une population sédentaire de grands dauphins (critère 4) tandis que les étendues de sable et de marais salés, qui sont les plus vastes de France (critère 3), accueillent régulièrement plus de 100 000 oiseaux d'eau hivernants, notamment un nombre important de bécasseaux variables, de courlis, d'huîtres-pies, de pluviers argentés, de bécasseaux maubèches, de canards à front blanc, de bernaches cravants et de barges (critère 5).

La description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar fait spécifiquement référence aux valeurs sociales et culturelles uniques de la baie. La Fiche descriptive Ramsar du site met explicitement en lumière l'interdépendance entre le paysage naturel et le patrimoine architectural de l'abbaye, l'intérêt biologique de la baie, l'évolution de la sédimentation

géologique et les valeurs économiques associées aux modes actuels d'utilisation des sols, y compris la conchyliculture, le tourisme et l'agriculture.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Un projet de plan de gestion préparé par le Conservatoire du littoral, un organe administratif public établi par le Gouvernement français sous l'égide du Ministre de la transition écologique, souligne les interactions essentielles entre la mer, le littoral, les rivières et les activités humaines qui donnent à la baie son caractère unique. Toutefois, le plan reconnaît que des pressions croissantes, y compris du tourisme et du développement de parcs éoliens en mer, doivent être réconciliées avec la valeur universelle exceptionnelle de la baie. L'élaboration d'un plan de gestion nécessite une approche collaborative afin de développer et d'intégrer une vision partagée à l'échelle de l'État partie et des différents organismes et collectivités locales et régionales, de la société civile et d'autres acteurs économiques. La coopération entre ces différents secteurs conduira à une approche collaborative et participative permettant de résoudre les problèmes d'échange des connaissances, de gouvernance, de conservation et de développement.

Le plan de gestion de la baie du Mont-Saint-Michel reconnaît clairement la nécessité d'intégrer trois éléments vitaux :

- Protection du paysage et du potentiel écologique de la baie.
- Réconciliation de la diversité des activités anthropiques qui sous-tendent la nature dynamique de la baie.
- Préservation de l'intégrité de la baie tout entière.

L'interaction entre l'homme et le milieu naturel fait partie intégrante du caractère écologique de la baie et contribue à ses valeurs culturelles. Le taux élevé de production primaire soutient d'importantes activités de conchyliculture et de pêche en mer; des terres agricoles entourent les grèves de la baie et s'étendent sur les prés salés; la virtuosité de l'architecture et le magnifique paysage attirent un nombre croissant de touristes; et le littoral varié fournit des occasions d'activités de loisirs diverses : kayak, voile, randonnée et cyclisme, par exemple. Toutefois, toutes ces activités exercent des pressions croissantes et cumulatives sur la richesse biologique de la baie. En outre, l'impact des éoliennes sur la valeur esthétique de la baie suscite des préoccupations. Grâce à une approche collaborative et participative, y compris dans le cadre d'ateliers et d'expositions photographiques, différents représentants sectoriels, la société civile et le Gouvernement ont été sensibilisés à la nécessité de comprendre les interactions entre ces activités diverses et de trouver des approches plus durables pour préserver la valeur universelle exceptionnelle de la baie. approaches in order to maintain the Outstanding Universal Value of the bay.



Un moine assis dans le cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, France (Photo: Hemis / Alamy Stock Photo)

Perspectives

On pourrait dire que, sans mesures de gestion vigoureuses en place, la baie pourrait être victime de sa propre importance culturelle. Les touristes exercent des pressions de plus en plus grandes sur le site, non seulement en marquant de leur empreinte physique le dédale des ruelles mais aussi parce qu'ils doivent garer leurs véhicules et accéder à l'îlot. Sur un plan plus général, la nécessité de générer une énergie durable grâce aux éoliennes menace l'esthétique du paysage. Toutefois, ces problèmes sont officiellement reconnus par l'État partie et des mesures sont prises pour établir une zone d'exclusion des éoliennes, redessiner la route d'accès à l'îlot et gérer le parking de manière à réduire les impacts sur le site.

Toutes ces questions seront inscrites dans le plan de gestion qui reconnaît l'interdépendance entre les éléments naturels et humains de la baie. La première conférence de la baie a eu lieu en décembre 2016 pour faire progresser le processus du plan de gestion. Elle a réuni des représentants des secteurs environnemental et culturel, y compris des organisations de conservation de la nature et du patrimoine, des historiens, des chefs de service de l'État, des responsables locaux, des acteurs économiques, des congrégations religieuses et des parlementaires de Bretagne et de Normandie. La Préfète de la région Normandie, Nicole Klein, a déclaré qu'il fallait s'engager dans un processus de gestion participatif tenant compte des différents éléments humains et culturels du site :

« L'idée fondatrice de la Conférence de la baie est d'associer l'ensemble des parties prenantes dans les réflexions sur le devenir de la baie du Mont-Saint-Michel : l'État, les collectivités territoriales normandes et bretonnes mais également les acteurs socioprofessionnels et les représentants de la société civile. »

Dans ce forum, il sera possible d'échanger des opinions et des informations afin de développer une vision stratégique coordonnée pour la baie qui renforce la sensibilisation collective à la valeur universelle, pour l'humanité, du patrimoine culturel et naturel de ce site. Comme l'a souligné Erick Goupil, Président du Schéma de cohérence territoriale (Inter Scot) pour la Normandie et la Bretagne :

« Ce plan de gestion doit convaincre et non pas contraindre. »

Enseignements acquis

La baie du Mont-Saint-Michel juxtapose, de façon spectaculaire, un chef d'œuvre du génie créateur humain et les habitats de zones humides dynamiques et diverses soutenant une vie sauvage riche. Les enseignements clés suivants peuvent être tirés de cet exemple :

- La valeur universelle exceptionnelle et les caractéristiques écologiques du site dépendent des relations entre l'homme et les éléments naturels.
- Il est essentiel de maintenir l'équilibre judicieux entre ces éléments pour l'avenir du site et cela doit être un des éléments clés de tout plan d'aménagement du site.
- Le processus permanent du plan d'aménagement reconnaît cette nécessité mais aussi qu'un avenir durable n'est possible que si tous les aspects culturels, y compris le patrimoine, les aspects socioéconomiques et le développement, sont bien compris par toutes les parties prenantes.
- La réussite d'un plan de gestion exige que ces connaissances soient intégrées avec une compréhension de la sensibilité des différents éléments et processus écologiques dans le contexte d'une approche collaborative et coopérative.



Aurore boréale sur Pine Lake au clair de lune, Parc national Wood Buffalo, Alberta, Canada (Photo: Age Fotostock / Alamy Stock Photo)

Parc national Wood Buffalo, Canada

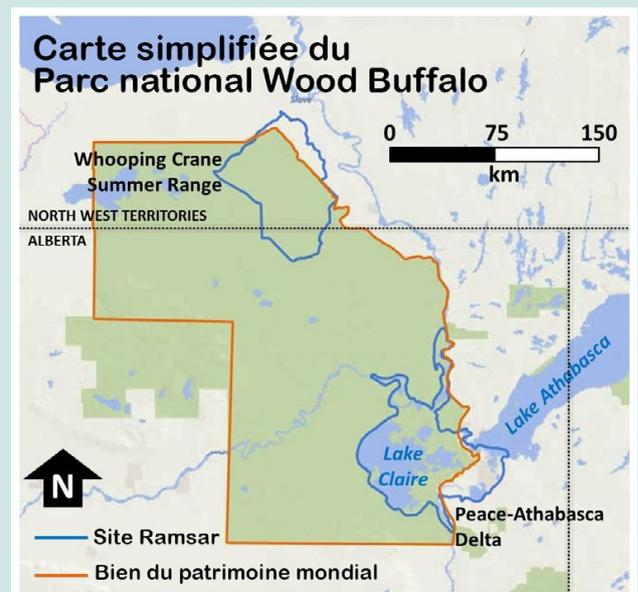
Résumé

Situé sur les plaines boréales de la région centre-nord du Canada, le Parc national Wood Buffalo comprend l'un des plus vastes deltas intérieurs du monde, aux confluents de la rivière de la Paix et de la rivière Athabasca, et abrite la plus grande population de bisons des bois sauvages du monde. La région comprend deux Sites Ramsar couvrant une superficie globale de plus de 2 millions d'hectares, essentiellement enchâssés dans le bien du patrimoine mondial qui couvre 4 480 000 ha.

Le Parc national Wood Buffalo est un exemple exceptionnel de processus écologiques et biologiques en cours comprenant certaines des dernières grandes prairies de graminées et de carex pratiquement vierges d'Amérique du Nord. Le vaste delta intérieur, les plaines salées et les karsts gypseux ajoutent au caractère unique du parc. Au nord du delta Paix Athabasca, le Site Ramsar Whooping Crane Summer Range (Aire de nidification de la grue blanche) comprend un complexe de marais, d'étangs peu profonds, de cours d'eau, de lacs et de tourbières, près des limites nord de la région de forêt boréale et à l'ouest du bouclier canadien. C'est le dernier lieu de nidification naturel de la grue blanche en danger.

Le parc possède trois deltas de rivières et trois grands lacs d'eau douce à la végétation aquatique riche, reliés au lac Athabasca par des rivières qui dessinent des méandres. Sur un permafrost discontinu, les vastes étendues d'herbes et les prairies de carex parsemées de centaines de zones humides perchées, forment des milliers de kilomètres de littoral en période de hautes eaux de printemps. La région est une des zones de nidification, de repos et de nourrissage les plus importantes pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau d'Amérique du Nord. Durant la migration de printemps, on peut y observer jusqu'à 400 000 oiseaux et il y en a plus d'un million à l'automne. Les prairies du delta servent de pâturage à d'immenses troupeaux de bisons sauvages, l'un des 40 et quelques mammifères enregistrés dans le site.

La double inscription permet de sauvegarder le caractère écologique du site et contribue à l'application de plusieurs critères qui justifient la valeur universelle du site. Le maintien et le renforcement des pratiques culturelles et traditionnelles et des connaissances des 11 peuples autochtones (Premières Nations et Métis) qui vivent dans le parc sont vitaux pour l'exécution des objectifs plus vastes de gestion pour la conservation.



Description du site

Situé dans la région de forêt boréale, le Parc national Wood Buffalo s'étend sur les frontières de l'Alberta et des Territoires du Nord Ouest du Canada, sur plus de 44 800 km². C'est le plus grand parc national du Canada, le deuxième plus grand parc national du monde, considéré comme une icône des étendues sauvages canadiennes. Le parc abrite le plus grand troupeau de bisons des bois du monde et contient des habitats de zones humides d'importance critique pour la grue blanche en danger. Onze peuples de Premières Nations et de Métis pratiquent des activités de cueillette traditionnelles, entre autres, qui participent de la valeur culturelle importante de la région. Dans le parc, il y a deux Sites Ramsar, le delta Paix-Athabasca au sud est et l'Aire de nidification de la grue blanche au nord est. Le delta Paix-Athabasca comprend trois grandes rivières et une série de lacs d'eau douce, des chenaux en méandres et des zones humides. L'ensemble du complexe deltaïque se trouve sur un permafrost discontinu, ce qui résulte en une série extraordinaire de bassins perchés et de mosaïques de prairies humides, de lacs inondés et de littoraux dénudés. L'aire de nidification de la grue blanche comprend une mosaïque de marais, d'étangs peu profonds, de cours d'eau, de tourbières et de lacs.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour ses processus écologiques et biologiques exceptionnels, le Parc national Wood Buffalo comprend certaines des dernières et des plus grandes prairies d'herbes et de carex vierges d'Amérique du Nord. Le site répond à trois critères de valeur universelle exceptionnelle. Les concentrations extraordinaires d'espèces sauvages migratrices et le delta intérieur, les plaines salées et les karsts gypseux exceptionnels ont tous une importance internationale (critère vii). Le parc représente le plus grand exemple vierge d'un écosystème de prairie boréal-des grandes plaines et c'est le seul endroit où la relation prédateur-proie entre les loups et les bisons des bois n'a jamais été interrompue (critère ix). Les secteurs septentrionaux du parc, dans le Site Ramsar de l'Aire de nidification de la grue blanche, sont les seuls lieux de nidification du monde de la grue blanche (critère x). La taille même du parc contribue à la protection d'écosystèmes entiers et à assurer la conservation *in situ* de la valeur universelle exceptionnelle du parc.

Le delta Paix-Athabasca, tout en ne représentant qu'un secteur relativement petit du parc national satisfait à plusieurs critères qui justifient son inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale. C'est un des plus vastes deltas intérieurs boréaux du monde (critère 1) et il abrite des espèces menacées telles que le bison des bois (critère 2). À l'intersection des quatre grandes voies de migration nord américaines, c'est aussi l'une des zones de nidification et de repos les plus importantes pour les oiseaux d'eau d'Amérique du Nord, notamment les canards et les oies, en route pour leurs territoires de nidification du nord (critère 4). Au printemps, 400 000 oiseaux utilisent le delta et ils sont plus d'un million à s'y rassembler à l'automne (critère 5). Le Site Ramsar de l'Aire de nidification de la grue blanche est un exemple rare

de mosaïques naturelles de types de zones humides (critère 1) abritant des effectifs d'oiseaux d'eau importants au plan international (critère 6). Le site est aussi inscrit pour le nombre d'espèces, notamment 47 espèces de mammifères et toute une gamme de communautés écologiques (critères 2, 3 et 4).

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Les Premières Nations et les Métis ont une relation ancienne et toujours vivante avec la Terre et huit réserves de Premières Nations sont présentes dans le parc. Les fouilles archéologiques révèlent que l'interaction avec l'homme dure depuis des millénaires. Les peuples Beaver, Slavey, Chipewyan et Cree habitent la région depuis des générations et pour eux la Terre est un réservoir de connaissances qui relie les habitants d'aujourd'hui à leurs ancêtres. Beaucoup continuent de vivre selon leur culture et leurs traditions de chasse et de piégeage et de cueillette des baies et des herbes médicinales.

Depuis la création du parc national, l'utilisation traditionnelle pose le problème, parfois contentieux, des droits contre les privilèges. Une décision de la Cour suprême du Canada a reconnu officiellement les droits, entraînant une révision collaborative des pratiques de gestion du parc, fondée sur une reconnaissance, un respect et une confiance mutuels. Cette approche a permis d'intégrer le savoir traditionnel et la science contemporaine dans des projets tels que le Programme de suivi écologique du delta Paix-Athabasca, une réponse aux préoccupations croissantes devant les effets cumulatifs du développement (régulation des flux, usines de pâte à papier, exploration et exploitation pétrolières et gazières, foresterie et agriculture) et des changements climatiques sur le delta. Ce programme fait intervenir les gouvernements des Premières Nations et des Métis, des cueilleurs traditionnels, le Gouvernement et des organisations non gouvernementales et applique à la fois la science et le savoir traditionnel pour mesurer, évaluer et communiquer l'état du delta. Les pratiques de gestion du parc bénéficient également de la présence d'un Comité de gestion coopérative composé des gouvernements des Premières Nations et des Métis et de l'administration du parc qui collaborent à différents thèmes, notamment : le plan de gestion, la gestion des espèces sauvages, des initiatives de suivi, le tourisme, l'emploi, les récoltes et autres points relatifs à la gestion du Parc national Wood Buffalo qui sont d'intérêt mutuel.

Les visiteurs de Wood Buffalo peuvent non seulement se connecter à la nature mais aussi à la culture, à l'histoire et aux peuples de la région. Par des contacts personnels, les visiteurs ont des interactions véritables et font eux-mêmes l'expérience de la vie, de l'histoire et des traditions des Premières Nations et des Métis. La qualité de ces liens importants et traditionnels pour les visiteurs fait partie de la vision de la gestion du parc :

« Le Parc national Wood Buffalo est un paysage culturel valorisé par les peuples autochtones locaux à travers leur relation



Le ciel de l'aube reflété dans un étang à castors, Parc national Wood Buffalo, Alberta, Canada (Photo: Age Fotostock / Alamy Stock Photo)

complexe et durable avec la Terre. Le Parc national Wood Buffalo entretient une relation respectueuse et profonde avec les peuples autochtones locaux. Dans l'esprit de l'avènement d'une vision partagée, ils guideront la gestion et la direction à long terme des ressources du parc; en identifiant des questions et en établissant des protocoles qui orientent le suivi permanent des ressources culturelles et de l'intégrité écologique et y contribuent. »

Perspectives

Malgré la protection du parc, il semble qu'il pourrait y avoir des effets négatifs préoccupants sur le delta et ses habitants. Une pétition des Premières Nations Mikisew Cree a conduit le Comité du patrimoine mondial à demander à l'État partie Canada d'organiser une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN pour mieux comprendre la situation. Les résultats de la mission et ses recommandations (UNESCO & UICN, 2017) soulignent à quel point les deux désignations se renforcent mutuellement et ont catalysé l'appui et l'engagement politiques. Le Gouvernement du Canada reconnaît que, pour maintenir l'importance du parc, il faut une vision partagée tenant compte des Premières Nations et des Métis et de leurs traditions culturelles et, conséquence de la mission réactive, un plan d'action collaboratif sera élaboré pour faire progresser cette vision. Cependant, les efforts déployés pour protéger le patrimoine culturel et naturel doivent s'attaquer à une large gamme de problèmes complexes. Il s'agit notamment des effets négatifs des activités de régulation des flux associées au fonctionnement de barrages sur la rivière de la Paix; des effets cumulatifs potentiels du développement hydroélectrique actuel et planifié sur les processus écologiques et le régime

hydrologique du delta Paix Athabasca; et des effets des projets existants et prévus concernant les sables bitumineux dans la région des sables bitumineux de l'Athabasca ainsi que des parcs à résidus associés et de leur impact sur le déplacement des oiseaux migrateurs et les écosystèmes qui soutiennent les modes de vie traditionnels des Premières Nations et des Métis.

Enseignements acquis

Dans le Parc national Wood Buffalo, les traditions culturelles s'entremêlent avec le paysage naturel. Divers enseignements clés peuvent être tirés de cet exemple, notamment :

- Comme le reconnaît explicitement le Plan de gestion, les traditions culturelles doivent être maintenues et intégrées dans la gestion écologique du parc. Construire et améliorer les relations avec les partenaires et les parties prenantes est l'un des principaux objectifs du plan.
- Il est dûment reconnu qu'en collaborant avec les parties prenantes et les partenaires de manière ouverte, transparente et équitable, il est possible de renforcer l'appréciation et la compréhension du Parc national Wood Buffalo et du patrimoine du système.
- La gestion du parc a tout à gagner de l'utilisation aussi bien du savoir traditionnel que de la science contemporaine pour étayer les décisions, ainsi que du travail en coopération entre les gouvernements des Premières Nations et des Métis et les administrateurs du parc. Le Comité de gestion coopérative et des initiatives telles que le Programme de suivi écologique du delta Paix Athabasca démontrent que cette philosophie de gestion en évolution profite aux sites inscrits par les deux Conventions.
- La mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN, issue d'une décision du Comité du patrimoine mondial a joué un rôle insigne en faisant reconnaître clairement que les deux désignations se renforcent mutuellement et en veillant à ce que les droits et perspectives autochtones figurent réellement dans la gouvernance et la gestion du parc.



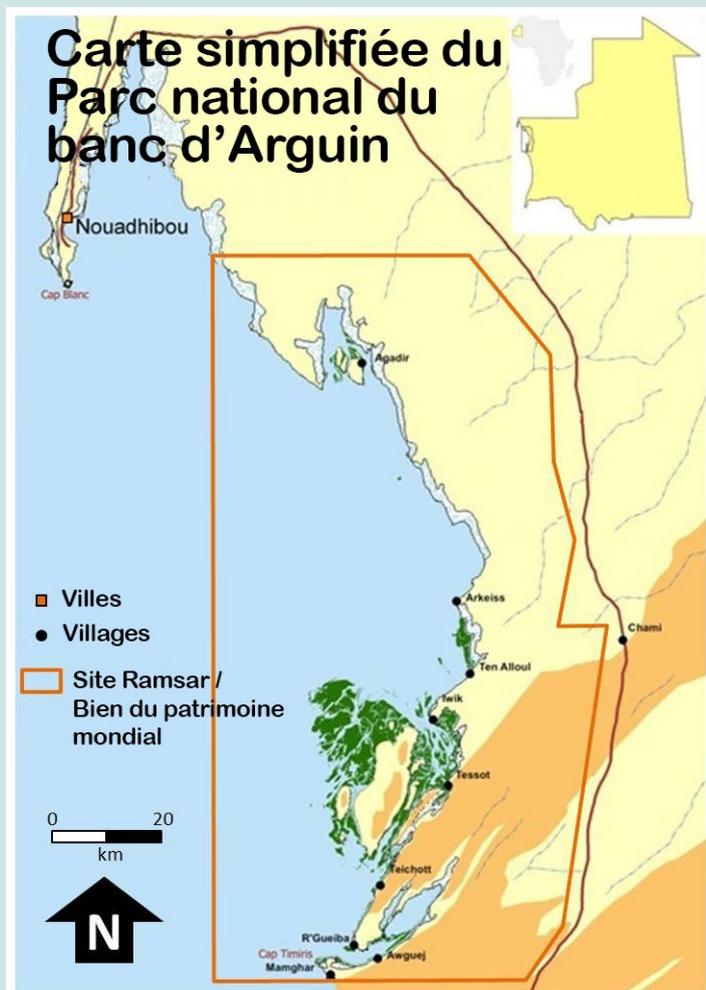
Pêcheurs dans leurs embarcations traditionnelles, Parc national du banc d'Arguin, Mauritanie (Photo: Hermes Images, AGF Srl / Alamy Stock Photo)

Parc national du banc d'Arguin, Mauritanie

Résumé

Bordant environ 30% du littoral Atlantique de la Mauritanie, le parc est une mosaïque de dunes de sable, de marécages côtiers, de petites îles, de mangroves, d'herbiers marins et d'eaux côtières peu profondes. Sur une distance de 150 km entre Cap Blanc au nord et Cap Timiris au sud, le parc est le plus grand parc côtier de l'Afrique avec une superficie de 12 000 km². Le contraste entre le milieu désertique austère et la luxuriance de l'espace marin est frappant. Les limites du Site Ramsar et du bien du patrimoine mondial se recouvrent et suivent celles du parc national.

Un upwelling permanent et des eaux marines riches en matières nutritives stimulent des taux élevés de production planctonique qui influence à son tour un écosystème côtier extrêmement productif. Une bonne partie des eaux marines du parc a moins de 5 m de profondeur, jusqu'à 40 km de la côte. Plus de 400 km² de vasières intermarées accueillent jusqu'à 2 millions de limicoles, la plus grande et la plus importante concentration d'oiseaux du Paléarctique dans le monde. Ainsi, on trouve dans le site plus des deux tiers de la population mondiale de barges rousses et près de la moitié de la population mondiale de bécasseaux maubèches. Outre la diversité et le nombre des oiseaux d'eau, on peut observer, dans les eaux marines, la tortue verte en danger et la tortue luth, le grand dauphin et le dauphin à bosse de l'Atlantique. La population locale, les Imraguen, vivent dans des villages dispersés dans le parc et vivent de la pêche traditionnelle mais sont de plus en plus menacés par la pêche industrielle ou pratiquée par des pêcheurs immigrants.



Description du site

S'étendant sur le littoral de la Mauritanie, le parc est une zone de transition entre le désert du Sahara à l'est et l'océan Atlantique à l'ouest. Dans cette partie de l'Afrique, les eaux côtières sont influencées par le courant océanique froid des îles Canaries et un upwelling permanent de matières nutritives et de minéraux, qui génèrent une forte productivité de plancton, ainsi que par le courant sud équatorial plus chaud qui suit la convergence intertropicale jusqu'au Cap Blanc. Les eaux extrêmement productives, associées à un banc sous marin peu profond (en général moins de 5 m de profondeur) qui s'étend sur 80 km depuis le rivage, génèrent un écosystème bouillonnant de vie.

Le littoral est une mosaïque de dunes de sable éolien, de marais, de mangroves, de vasières intermarées, de chenaux et de cours d'eau, de bancs de sable et d'îlots. Plus de 190 espèces de plantes ont été répertoriées dans le parc et les vastes habitats de zones humides abritent la plus grande frayère et zone de nourrissage pour les poissons d'Afrique de l'Ouest. Les hauts-fonds, étendus, résultent du transport de sable par le vent depuis le désert, sable qui recouvre progressivement les sédiments déposés dans les estuaires reliques. L'apport éolien de sédiments, associé à l'upwelling, nourrit les zones humides et les diverses chaînes trophiques de la région.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le Site Ramsar, d'une superficie de 1 200 000 ha, a été inscrit en 1982. L'échelle et la variété des habitats des zones humides justifient l'inscription du site au titre du critère 1 et de plusieurs autres critères mais il est particulièrement important au plan mondial pour le nombre d'oiseaux d'eau (critère 5), avec plus de 20 espèces différentes dépassant le seuil de 1% (critère 6). La présence de la tortue verte en danger et d'espèces de cétacés, phoques, raies et requins justifie en outre l'inscription du site au titre des critères 2 et 8.

La population résidente, les Imraguen, et ses pratiques de pêche traditionnelles ainsi que de nombreux sites archéologiques datant du Néolithique sont reconnus officiellement dans le cadre des caractéristiques écologiques globales du Site Ramsar. L'Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches (IMROP) collabore avec le parc national pour mieux comprendre les pêcheries de capture. Des mesures de gestion particulières ont été prises pour encourager les pratiques de pêche traditionnelles et garantir la pérennité des stocks de poissons.

L'importance mondiale du banc d'Arguin pour les échassiers nidificateurs et migrants et sa mosaïque productive d'habitats divers ont justifié l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 1989. Les limites du bien du patrimoine mondial coïncident avec celles du Site Ramsar. Les marécages riches et variés, couverts d'herbiers marins,

et le milieu marin et côtier suffisamment riche et divers pour entretenir d'importantes communautés de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins justifient la valeur universelle exceptionnelle du site (critère ix).

La diversité et l'ampleur des zones humides assurent un abri à plus de 2 millions d'oiseaux migrants venus d'Europe du Nord, de Sibérie et du Groenland. 25 000 à 40 000 couples appartenant à 15 espèces d'oiseaux témoignent de la diversité des oiseaux nicheurs. Les hauts-fonds et les îles abritent 45 espèces de poissons, 11 espèces de coquillages et de nombreuses espèces de mollusques et de crustacés. Le site accueille en outre plusieurs espèces de tortues marines, en particulier la tortue verte en danger. On y observe fréquemment le grand dauphin et le dauphin à bosse de l'Atlantique (critère x).

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Les sites archéologiques du Néolithique et les vestiges de la civilisation des Almoravides (environ vers l'an 1000 avant Jésus Christ) que l'on trouve sur certaines des îles éparpillées dans le parc témoignent de la longévité de l'interaction entre l'homme et l'environnement dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest. De nombreuses coutumes des Imraguen sont liées au milieu naturel. Jusque dans les années 1990, ce peuple nomade déplaçait ses petits villages de huttes au rythme des mouvements des grands bancs de poissons, en particulier le mullet, le long de la côte, perpétuant ainsi un mode de vie très ancien fondé presque exclusivement sur la pêche de poissons migrants à l'aide de bateaux à voile et de techniques traditionnelles restés inchangés depuis le 15^e siècle, époque où les explorateurs portugais les décrivent pour la première fois. Plus loin, dans les zones désertiques, on trouve quelques élevages nomades de dromadaires et de chèvres mais cette activité est en déclin depuis quelques années en raison de la désertification.

Dans le parc, il y a sept villages, principalement à Cap Timiris, où vivent environ 1000 Imraguen. N'ayant pas d'eau douce, cette population dépend d'approvisionnements venant de l'extérieur du parc ou fournis, à grands frais, par la marine. Traditionnellement, les hommes s'occupent de la pêche tandis que les femmes préparent le caviar, le *tishtar* (de petits morceaux de mullet séchés et écrasés) et l'huile de mullet, avec des techniques et une connaissance transmises de mère en fille. Toutefois, la pêche traditionnelle et l'utilisation durable et non polluante de canots non motorisés sont menacées par les pressions de bateaux de pêche et de pêcheurs industriels illégaux, qui viennent principalement du Sénégal dans des canots à moteur et qui pêchent au filet maillant des requins et des raies destinés au marché d'Extrême Orient très lucratif. Le Comité du patrimoine mondial (UNESCO 2016) a adopté des décisions pour encourager l'État partie à continuer de faire participer les communautés locales à la surveillance et à la gestion du bien et a demandé de mettre en place un système



Portrait d'un pêcheur Imraguen buvant son thé, Parc national du banc d'Arguin, Mauritanie (Photo: SuperStock / Alamy Stock Photo)

de permis et d'interdire les embarcations motorisées pour réduire la surpêche par les communautés immigrantes, non résidentes.

La concurrence et les prix élevés qu'atteignent les ailerons de requins et de raies ont incité certains Imraguen à abandonner leurs pratiques traditionnelles et à passer à la pêche au requin motorisée. Toutefois, sous la pression du Gouvernement et des ONG, au début des années 2000, les pêcheurs Imraguen ont accepté de remettre volontairement leurs filets contre une compensation monétaire, un euro par mètre de filets remis, pour préserver les espèces de requins et de raies dans le Parc national du banc d'Arguin. Certes, ce retour à la pêche traditionnelle a eu des résultats positifs pour la conservation et les Imraguen reconnaissent les avantages pour l'environnement, mais la communauté locale est préoccupée. Un vieux pêcheur de 71 ans, Soueilim Ould Bilal, résume ainsi la situation :

« En une seule journée, je prenais 400 raies dans mes filets qui vont maintenant être interdits. Ce que je vais recevoir (comme compensation), je ne le recevrai qu'une fois. Cette pêche me procurait de l'argent tous les jours. »

Toutefois, les Imraguen reconnaissent la nécessité de défendre et de protéger cet environnement précieux. Et la fierté pour leur mode de vie traditionnel est l'essence même de la philosophie des Imraguen. Comme le dit un chef tribal :

« Si un Amrig (membre de la tribu Imraguen) vous donne sa parole, il la tient. »

Des ONG basées en Europe déploient des efforts de formation et d'échange de connaissances, pour améliorer

la qualité des produits traditionnels de la pêche que produisent les Imraguen et en particulier les œufs salés et fermentés ou poutargue. La qualité du produit améliore les possibilités de trouver d'autres marchés, tant au plan national qu'international, et de gérer directement la vente de produits transformés afin de maintenir les pratiques traditionnelles et d'améliorer la prospérité des communautés locales. En mars 2016, le Centre du patrimoine mondial a organisé un atelier régional dans le parc sur le rôle des communautés locales dans la gestion durable et la conservation des biens du patrimoine mondial. La contribution précieuse des Imraguen à cet atelier a permis de mieux faire comprendre combien il est important de consulter les communautés locales et de les faire participer si l'on veut améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

Perspectives

Le parc est menacé par une surpêche non durable en raison de l'exploitation internationale, à échelle industrielle, des eaux situées à l'extérieur des limites et des incursions dans le parc de flottes de pêche pirates venant de pays voisins. Une loi, adoptée en 2000, autorise les méthodes de pêche traditionnelles et durables des Imraguen dans le parc. La surveillance effective et le suivi posent des difficultés compte tenu de l'étendue du parc et de l'insuffisance des capacités et des ressources de gestion. Toutefois, les efforts continus déployés pour faire participer activement les Imraguen à la surveillance et à la gestion des stocks de poissons augurent bien de l'avenir du site.

Enseignements acquis

Même lorsque la densité démographique est très faible, comme dans le Parc national du banc d'Arguin, des problèmes peuvent survenir et la vie sauvage des zones humides peut être dégradée. Cette étude de cas a démontré que les problèmes de ce type ne sont peut être

pas le résultat des activités des communautés locales mais peuvent venir de pressions et de forces externes. Il est donc important de récapituler certains des enseignements clés.

- Il apparaît essentiel d'associer le savoir local et autochtone de la communauté des Imraguen à la science en général pour s'assurer que les techniques de pêche traditionnelles restent durables et favorisent la conservation de la région.
- Les communautés locales jouent un rôle crucial pour la surveillance des techniques de pêche non traditionnelles et la mise en œuvre d'un système de permis pour la gestion et la conservation de la région.
- Les décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, dans le cadre du rapport sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, aident les administrateurs des sites à définir et prioriser les actions de conservation sur le terrain. En encourageant l'État partie à associer les communautés locales à la gestion du Parc national du banc d'Arguin, la décision du Comité du patrimoine mondial contribue à la conservation permanente du site.
- En développant des possibilités d'améliorer la prospérité, s'appuyant sur l'échange d'informations et le partage des connaissances, il est possible de préserver les traditions culturelles, d'améliorer le bien être humain et de protéger la biodiversité de la région.



Vue aérienne d'un lagon côtier à mangrove rouge (*Rhizophora mangle*), Sian Ka'an, Mexique (Photo: Nature Picture Library / Alamy Stock Photo)

Sian Ka'an, Mexique

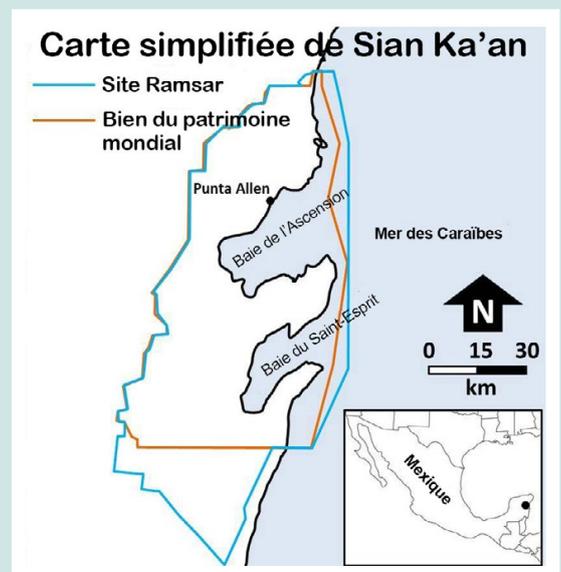
Résumé

Situé sur la côte est de la péninsule du Yucatán, Sian Ka'an possède des forêts tropicales, des mangroves et des marais ainsi que de vastes zones marines coupées par un récif-barrière. Le site abrite une flore et une faune très riches, comprenant plus de 300 espèces d'oiseaux et un grand nombre des vertébrés terrestres caractéristiques de la région, qui cohabitent dans le milieu naturel varié formé par un système hydrologique complexe.

Le Site Ramsar couvre 652 193 ha et comprend un récif-barrière, deux grandes baies peu profondes, des marécages, des marais, des mangroves, des forêts basses inondées et un système d'eau douce souterrain interconnecté unique. On y trouve de nombreuses espèces menacées et endémiques, notamment plus de 300 espèces d'oiseaux, 100 espèces de mammifères et 40 espèces d'amphibiens et de reptiles. Les caractéristiques écologiques du Site Ramsar englobent des éléments culturels et archéologiques de la civilisation maya.

Inscrit en vertu des critères naturels, le bien du patrimoine mondial couvre une superficie légèrement plus petite, de 528 000 ha, partagée à peu près également entre un tiers de forêts tropicales, un tiers de marais et mangroves et un tiers de lagons côtiers et de récifs. La diversité de la vie est exceptionnelle et le bien sert d'habitat à de nombreuses espèces charismatiques telles que le jaguar, le puma, l'ocelot, le tapir d'Amérique centrale et le lamantin. Parmi les phénomènes naturels remarquables et rares, il y a les « cenotes », des gouffres naturels profonds qui accueillent des communautés spécialisées et les « petenes », des îles boisées émergeant des marécages. Tous ces systèmes sont reliés par un vaste système d'eau douce souterrain, apportant des contributions importantes à la conservation *in situ*.

Les deux désignations internationales reconnaissent les valeurs culturelles et en particulier les liens avec la culture, l'architecture et les pratiques de gestion des sols des Mayas.



Description du site

Situé sur la côte orientale caraïbe de la péninsule du Yucatán, dans l'État du Quintana Roo, au Mexique, Sian Ka'an est un des plus vastes complexes de zones humides d'Amérique centrale. Le site comprend une mosaïque de récifs-barrières, lagons, baies, dunes, gouffres, marécages, marais, mangroves et un vaste système hydrologique souterrain. La présence de la culture maya est manifeste dans les vestiges de 25 bâtiments, temples et sanctuaires mayas, et Sian Ka'an est le centre des communautés autochtones connues sous le nom de Santa Cruz Mayas. Dans le langage des peuples mayas, Sian Ka'an signifie « l'origine du ciel » ou « là où le ciel est né ».

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987. En 1986, il avait été déclaré réserve de biosphère par le Gouvernement fédéral, et presque tout le site appartient au Gouvernement fédéral. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par le fait qu'il s'agit d'une des régions de zones humides les plus continues et les plus importantes d'Amérique centrale, sans aucun comparateur dans la région. L'interface relativement intacte entre la mer et la terre, le long du littoral, contribue à l'esthétique générale et à la beauté de Sian Ka'an. La complexité et la juxtaposition de différents habitats de zones humides créent une variété de formes et de couleurs, à l'origine de paysages terrestres et marins fascinants (critère vii). L'échelle et la diversité du site contribuent à la conservation d'habitats et d'espèces variés, de valeur universelle exceptionnelle. Parmi les phénomènes naturels remarquables et rares, il y a les « cenotes », des gouffres naturels remplis d'eau, hébergeant des communautés animales adaptées à ces conditions difficiles et les « petenes », qui sont des îles boisées émergeant des marécages. Ces deux systèmes rares sont reliés par un réseau de systèmes d'eau douce souterrains et ensemble forment une complexité d'habitats précieux et importants (critère x). Toutefois, au moment de l'inscription l'on a estimé qu'en dépit de la diversité du patrimoine culturel et de l'importance des éléments culturels, les sites mayas concernés ne méritaient probablement pas en soi d'être inscrits à la Convention.

Sian Ka'an est une zone humide d'importance internationale satisfaisant à trois critères. La présence de divers types de zones humides naturelle, y compris les marécages d'eau douce, les mangroves et les récifs coralliens qui, dans bien des cas, sont les seuls exemples représentatifs dans la région, justifie l'inscription du site au titre du critère 1. Le site abrite de nombreuses espèces de plantes et d'animaux vulnérables ou en danger critique, notamment des mammifères tels que le jaguar, le puma, l'ocelot, le tapir et le lamantin, et des reptiles tels que la tortue caouanne, la tortue imbriquée et la tortue luth (critère 2). On sait que Sian Ka'an compte plus de 850 espèces de plantes vasculaires, environ 339 espèces d'oiseaux dont plus de 200 sont nidificatrices, plus de 1700 invertébrés terrestres et aquatiques, dont 20 espèces

d'insectes nouvelles pour la science et plus de 400 espèces de poissons. L'abondance de la vie dans les zones humides démontre clairement l'importance du site pour le maintien de la diversité biologique de la région tout entière (critère 3). Les 23 sites archéologiques mayas qui se trouvent dans les limites du site, notamment les sanctuaires de Xamach, San Miguel, San Juan, Xlahpak ou Vigía del Lago et Tupak, font partie intégrante des caractéristiques écologiques du Site Ramsar. En outre, la pêche traditionnelle, en particulier à la langouste, et l'utilisation des ressources forestières sont considérées comme des éléments importants de la valeur sociale et culturelle du site.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

À l'évidence, le site est occupé depuis plus de 2300 ans par des établissements humains. Les vestiges mayas recensés dans la réserve datent surtout de la fin de la période postclassique (1200-1500 de notre ère). Dans la réserve, les Mayas ont développé une agriculture itinérante auto-entretenu et un réseau de canaux d'irrigation. L'agriculture est complétée par la cueillette dans les forêts et les zones humides que pratiquent encore aujourd'hui plusieurs communautés. Traditionnellement, les populations exploitaient environ 185 plantes des forêts et des zones humides pour 300 utilisations différentes dans l'alimentation, comme résine à mâcher, médicaments, vêtements, teintures, pour les toits (feuilles de palmier) et tous les types de matériaux de construction. Les initiatives de conservation ont encouragé le recours au savoir traditionnel et le développement d'activités économiques telles que la broderie, la fabrication de meubles, l'utilisation de plantes médicinales et la production de miel pour aider la culture maya à survivre tout en développant des moyens d'existence de substitution durables. Les pêcheries qui appartiennent aux communautés et sont réglementées par elles, en particulier pour la langouste, impliquent environ 70% des résidents vivant dans les aires protégées, comme par exemple la coopérative de pêche maya de Punta Allen, établie de longue date. Par un zonage auto-imposé ainsi que l'instauration de zones interdites à la pêche et de restrictions saisonnières sur les captures, les pêcheries à la langouste de Sian Ka'an sont reconnues pour leurs pratiques durables par une certification internationale attribuée par le Marine Stewardship Council.

La poursuite d'une approche durable de la gestion des zones humides a renforcé les possibilités de préserver les pratiques traditionnelles de gestion des sols des communautés mayas. Beaucoup de résidents locaux sont maintenant des alliés de la gestion du site car ils ont compris les avantages compétitifs du développement durable et de l'utilisation des ressources naturelles. Le maintien de pratiques traditionnelles est considéré nécessaire, à la fois pour la réserve et pour permettre aux communautés locales mayas de prospérer.



Ruines maya à Chunyaxché (Muyil) près de Tulum, Péninsule du Yucatán, Quintana Roo, Mexique (Photo: Witold Skrypczak / Alamy Stock Photo)

Perspectives

Un plan de gestion couvre les trois aires protégées (Site Ramsar, bien du patrimoine mondial et réserve de biosphère) et sert de plateforme pour la coopération entre le Gouvernement et les parties prenantes non gouvernementales. Le plan fixe les approches de réglementation de certaines activités telles que la pêche, le tourisme et le développement de l'infrastructure. Il prévoit aussi le zonage de certains espaces à l'intérieur de la réserve afin de renforcer l'utilisation durable des ressources naturelles. Ce plan offre un cadre solide facilitant la réalisation des objectifs des différentes désignations. L'évaluation du plan de gestion devrait avoir lieu en 2020 (Schaaf et Clamote Rodrigues, 2016).

Malgré cette approche positive de la gestion du site, Sian Ka'an reste confronté à différents problèmes. La zone côtière de la péninsule du Yucatán est soumise à des tempêtes tropicales fréquentes et violentes. Toutefois, le récif barrière fait office de brise-lames, réduisant l'énergie des vagues et empêchant l'érosion des plages. Ailleurs, dans la région, la destruction du récif s'est accompagnée d'une érosion spectaculaire des plages (Mazzotti et al., 2005). La protection du récif barrière est une leçon positive sur la manière dont la conservation des habitats peut contribuer à la préparation contre les catastrophes et à la réduction des risques. Les menaces anthropiques viennent principalement du tourisme et de la surpêche, en particulier à la langouste et, dans une moindre mesure, de la pollution agricole, des incendies forestiers et des espèces envahissantes.

La popularité de la région a grandi et, en conséquence, les pressions du tourisme se font plus fortes. Cela n'a pas seulement entraîné des conflits pour l'exploitation des ressources naturelles mais exacerbé les différends entre la culture traditionnelle maya, la conservation parrainée par de grandes ONG internationales et le PNUD et un tourisme

de plus en plus intrusif mais, pour certains, profitable. Certains groupes préfèrent un tourisme à petite échelle, à faible impact, communautaire, tandis que d'autres, tels les grands concessionnaires touristiques, sont surtout intéressés par la maximisation des profits. L'expansion du tourisme peut aussi entraîner des bouleversements sociaux et culturels pour les communautés locales et les inciter à abandonner des pratiques traditionnelles pour des activités commerciales. Beaucoup de Mayas ont prêté ou loué leurs forêts communautaires à des compagnies d'exploitation, incitant la jeune génération à abandonner les terres traditionnelles pour trouver des emplois d'ouvriers de construction dans les sites de villégiature touristiques de la Riviera de la côte Maya, qui se sont multipliés au rythme d'environ 20% par an.

En conséquence, pour atténuer les impacts négatifs du tourisme, la gestion de l'aire protégée doit envisager non seulement la gestion de la conservation mais aussi la gestion de la destination. Pour cela, il faut une approche réfléchie du zonage, de l'accès des visiteurs et de la réglementation mais aussi traiter les facteurs non environnementaux relatifs aux changements socioéconomiques dans les communautés locales.

Enseignements acquis

Sian Ka'an est riche de sa diversité biologique et culturellement important pour le peuple maya. Les enseignements clés suivants peuvent être tirés de l'exemple de Sian Ka'an :

- Avoir un plan de gestion clair intégrant explicitement les désignations multiples se révèle être un cadre robuste garantissant la réglementation d'activités qui pourraient être préjudiciables et le zonage de l'ensemble du site dans l'optique du développement durable.
- L'administration doit faire en sorte que le récif barrière frangeant et, dans une moindre mesure, les mangroves

sont protégés non seulement pour leur diversité biologique mais aussi pour le rôle qu'ils jouent dans la protection du patrimoine naturel et culturel contre les tempêtes tropicales.

- Il existe une relation symbiotique entre la protection à long terme du patrimoine naturel et l'avenir des pratiques de gestion traditionnelles comme en témoigne la réussite des pêcheries durables à la langouste. L'une ne peut prospérer sans l'autre.
- À mesure que le tourisme prend de l'expansion, le potentiel des conflits et de la dégradation environnementale ainsi que des changements sociaux et culturels dans les communautés locales augmente. En conséquence, les mesures d'atténuation futures doivent envisager non seulement la gestion pour la conservation mais aussi la « gestion de la destination » et adopter une approche réfléchie du zonage, de l'accès des visiteurs et de la réglementation.



La porte O torii : la porte géante du complexe du sanctuaire shinto d'Itsukushima, île d'Itsukushima, Japon (Photo: Lucas Vallecillos / Alamy Stock Photo)

Sanctuaire shinto d'Itsukushima, Japon

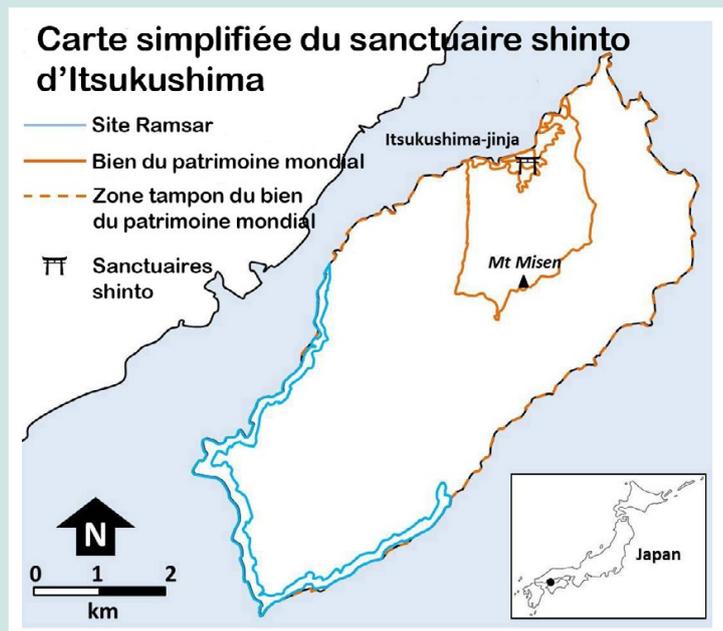
Résumé

L'île d'Itsukushima se trouve dans la mer intérieure de Seto, à environ 10 km au sud ouest de la ville d'Hiroshima. L'île est un lieu sacré du shintoïsme depuis les temps les plus anciens et souvent connue comme « l'île où réside le dieu ». L'île ne comprend pas seulement des complexes de sanctuaires mais elle réunit la puissance spirituelle et la beauté naturelle, notamment de vastes forêts, de berges sableuses relativement vierges et du mont Misen, une montagne sacrée.

Le bien du patrimoine mondial couvre 431,2 ha et a une zone tampon plus vaste (2634,3 ha) s'étendant à travers toute l'île et sur une partie de la mer, devant le Sanctuaire shinto d'Itsukushima. Le bien, inscrit pour ses valeurs culturelles, comprend 17 bâtiments et trois autres structures formant deux complexes de sanctuaires (le complexe principal du sanctuaire d'Honsha et le complexe de Sessha Marodo jinja) et s'étend à travers une zone boisée jusqu'au mont Misen. Les premiers sanctuaires ont probablement été établis sur l'île au 6^e siècle. Le sanctuaire actuel date du 13^e siècle mais c'est une réflexion exacte du style de construction du 12^e siècle. Le sanctuaire appartient à la tradition générale de l'architecture japonaise Shinto qui allie la trinité de l'architecture œuvre de l'homme au centre, la mer au premier plan et les montagnes en arrière plan. Le sanctuaire est considéré comme une œuvre architecturale exceptionnelle qui intègre en parfaite harmonie les éléments construits et l'environnement naturel.

Le Site Ramsar est limité à une bande côtière naturelle couvrant 142 ha autour de l'extrémité sud de l'île et comprenant des berges sableuses et des marais soumis à la marée. Par rapport à d'autres parties de la côte de la mer intérieure de Seto, le site est un exemple bien préservé d'une zone humide côtière. Les eaux printanières coulant du mont Misen se mêlent à l'eau de mer pour former des marais saumâtres, herbeux que la marée recouvre et des plages de sable. Ces lieux sont un habitat idéal pour la libellule en danger *Orthetrum poecilop miyajimaensis*, une sous espèce endémique de l'île.

Le Site Ramsar est limité à une bande côtière naturelle couvrant 142 ha autour de l'extrémité sud de l'île et comprenant des berges sableuses et des marais soumis à la marée. Par rapport à d'autres parties de la côte de la mer intérieure de Seto, le site est un exemple bien préservé d'une zone humide côtière. Les eaux printanières coulant du mont Misen se mêlent à l'eau de mer pour former des marais saumâtres, herbeux que la marée recouvre et des plages de sable. Ces lieux sont un habitat idéal pour la libellule en danger *Orthetrum poecilop miyajimaensis*, une sous espèce endémique de l'île.



Description du site

Située dans la partie nord-ouest de la baie d'Hiroshima, l'île d'Itsukushima mesure environ 10 km de long sur 4 km de large. Une bonne partie de l'île est boisée et, par rapport aux autres zones côtières du Japon, la densité de la population y est relativement faible. Reconnue comme l'un des trois plus beaux sites du Japon, Itsukushima attire chaque année environ 3 millions de touristes.

L'île d'Itsukushima est considérée comme le lieu de résidence d'un dieu et elle est vénérée par les habitants des littoraux et des îles du voisinage. Depuis les temps les plus reculés, la population locale pense que l'esprit du dieu est manifeste dans la forme des montagnes environnantes, le mont Misen (530 m) étant la plus imposante. On dit que la population locale a déifié la demeure du dieu sur l'île :

« Itsukushima no kami (le dieu d'Itsukushima) »

et, à l'origine, rendait un culte au dieu depuis l'autre côté de la baie d'Hiroshima, sans poser le pied sur l'île elle-même car celle-ci était considérée comme sacrée.

Vers 811 de notre ère, et peut-être plus tôt, des lieux de culte ont été établis sur les marges de l'île puis l'on a construit des bâtiments et des sanctuaires primitifs. Avec le temps, un ensemble de bâtiments et de sanctuaires principaux s'est développé. Les bâtiments des sanctuaires qui ont commencé à apparaître le long de l'eau mettent en relief les vues frontales tandis que le milieu naturel sert de décor avec, en particulier, le mont Misen et son profil de crête. En conséquence, l'ensemble du site, depuis les eaux de la baie d'Hiroshima jusqu'à la grande porte du sanctuaire en premier plan et aux montagnes en arrière plan, est reconnu comme un milieu naturel unifié entourant les bâtiments des sanctuaires sacrés.

La zone tampon du bien du patrimoine mondial englobe toute l'île d'Itsukushima et le Site Ramsar ainsi qu'une partie de l'espace maritime, devant le Sanctuaire shinto d'Itsukushima. Ces sites sont aussi inscrits et protégés au titre de lois nationales et locales, notamment la Loi sur la protection des biens culturels, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi de planification urbaine et la Loi sur les forêts. Toutes ces lois régissent les activités qui pourraient avoir un impact sur l'état actuel des structures, de la topographie ou de la végétation afin de préserver le milieu naturel et historique de l'île.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le Sanctuaire shinto d'Itsukushima a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour son importance culturelle. Les bâtiments du sanctuaire sont considérés comme une œuvre exceptionnelle combinant création humaine et éléments naturels. Les structures construites ont une grande qualité artistique et technique et sont situées sur la mer, dans

un cadre de montagnes, produisant un chef d'œuvre de créativité qui associe harmonieusement les éléments créés par l'homme et les formes naturelles (critère i). Le cadre des bâtiments du sanctuaire, centre d'une trinité avec la mer au premier plan et les montagnes en arrière plan, est aujourd'hui largement reconnu comme une norme esthétique permettant de comprendre d'autres exemples de beauté panoramique. Il fournit aussi des informations précieuses sur l'évolution de la culture spirituelle du peuple japonais et le concept de la beauté panoramique (critère ii).

Les bâtiments du Sanctuaire shinto d'Itsukushima sont des exemples exceptionnels du type ancien d'architecture japonaise des sanctuaires s'intégrant en harmonie parfaite dans le paysage environnant (critère iv) et contribuant à la connaissance du shintoïsme ancien et des caractéristiques de la religion japonaise (critère vi).

La bande côtière où se trouve le Site Ramsar a été inscrite au titre de deux critères : le critère 2 et le critère 9. Abritant 100% de la population mondiale de l'espèce de libellule endémique et vulnérable *Orthetrum poecilops miyajimaensis*, les habitats des zones humides côtières sont considérés comme d'importance internationale. Les caractéristiques écologiques du site reconnaissent également l'importance générale du paysage historique et culturel de l'île et le rôle que la protection du patrimoine humain joue vis à vis de l'utilisation rationnelle des habitats de zones humides.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Des bâtiments à la mer et aux montagnes, le patrimoine culturel d'Itsukushima associe des éléments humains et naturels non seulement dans le voisinage immédiat des bâtiments du sanctuaire mais à travers toute l'île. En conséquence, la protection juridique accordée à l'île, principalement sur la base du patrimoine culturel, cherche, de manière inhérente, à protéger aussi bien les éléments créés par l'homme que les éléments naturels. De même, les valeurs culturelles sont intrinsèquement ancrées dans le paysage de montagnes boisées et les habitats de zones humides côtières.

La reconnaissance des valeurs culturelles de l'île a protégé le littoral naturel précieux contre le développement et la transformation. Sans ce lien culturel, il est possible que, comme sur 60% des littoraux voisins de la mer intérieure de Seto, les habitats côtiers aient disparu et qu'*Orthetrum poecilops miyajimaensis* se soit éteinte.

Perspectives

La totalité de l'île d'Itsukushima est protégée par différents instruments juridiques contre toute action qui pourrait modifier l'état actuel du paysage ou de la végétation, le but étant de préserver à la fois le milieu naturel et historique. Deux plans de gestion ont été établis pour empêcher le tourisme et l'urbanisation associée de compromettre la valeur



Bateau à rames du festival Kangen-sai, le plus grand festival annuel ayant lieu au sanctuaire d'Itsukushima et l'un des trois principaux festivals rituels de navigation du Japon, Miyajima, Japon (Photo: Keren Su/China Span / Alamy Stock Photo)

universelle exceptionnelle du paysage naturel et historique : le Plan de gestion pour la protection d'Itsukushima en tant que site historique spécial et lieu esthétique spécial, élaboré par le Gouvernement de la ville de Miyajima et le Plan de gestion du Parc national de Setonaikai, comprenant le bien inscrit, établi par l'Agence pour l'environnement. En conséquence, avec une gestion proactive continue et en tenant tout particulièrement compte de la gestion du tourisme, le mariage unique du patrimoine naturel et du patrimoine culturel à Itsukushima devrait être préservé à jamais.

Enseignements acquis

La vie spirituelle japonaise est profondément enracinée dans le shintoïsme, axé sur un culte de la nature polythéiste dont l'origine remonte aux temps les plus anciens. C'est sur l'association entre les éléments construits et naturels que repose la valeur unique du Sanctuaire shinto d'Itsukushima. La gestion et la protection de ce site naturel, culturel et spirituel sont porteuses d'importants enseignements pour d'autres sites, notamment :

- La valeur de l'île est une expression des liens étroits entre les éléments construits et les éléments naturels. En reconnaissant explicitement ces liens et en les protégeant, les instruments juridiques et la gestion proactive préservent le site pour les générations futures.
- L'établissement d'une zone tampon pour protéger l'environnement en général et mettre en sécurité les aspects esthétiques et généralement culturels essentiels du paysage est vital pour la conservation à long terme à la fois du bien du patrimoine mondial et du Site Ramsar.
- La promulgation et l'application d'un ensemble de lois pour protéger la valeur patrimoniale de toute l'île, y compris la forêt, les aspects culturels et de développement de la cité, fournissent un support légal utile au maintien de la valeur universelle exceptionnelle et des caractéristiques écologiques des zones humides.

- La gestion du tourisme et la limitation de l'accès, tant du point de vue de l'accès physique à certains sites que du nombre global de touristes, seront cruciales pour garantir la protection de la valeur culturelle tout en soutenant la conservation du patrimoine naturel en général.



Les enseignements

La double désignation internationale d'un site -- bien du patrimoine mondial et Site Ramsar, par exemple -- peut avoir des avantages et aider à traiter les problèmes de gestion. Les études de cas ont démontré certains des problèmes auxquels font face les sites en question et illustrent diverses solutions et approches durables pour protéger les valeurs culturelles, les pratiques et les traditions. En fin de compte, le résultat recherché sous l'égide des deux instruments d'inscription et de rapport, c'est l'amélioration des résultats en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides, et la protection du patrimoine culturel.

Naturellement, les deux instruments ont des objectifs différents, utilisent des critères d'inscription différents et suivent un *modus operandi* différent, mais il y a une complémentarité inhérente et d'éventuelles leçons à tirer et expériences à partager entre les administrateurs de site et les décideurs. Les deux reconnaissances internationales se soutiennent mutuellement et renforcent la résilience des sites contre une gamme de pressions et de menaces externes. Les enseignements acquis qui peuvent être profitables aussi bien aux administrateurs de site qu'aux décideurs sont rangés dans trois catégories : conserver les valeurs et pratiques culturelles; encourager les approches participatives; et synergies entre les Conventions. Bien des enseignements acquis reflètent des recommandations précédentes élaborées pour les AMPI (Schaaf et Clamote Rodrigues, 2016).

Conserver les valeurs et pratiques culturelles

Élaborer et appliquer des plans de gestion

Pour chaque site, il est essentiel d'élaborer, d'appliquer et de mettre à jour un plan de gestion. Un bon plan de gestion doit refléter les différents besoins pour les deux désignations et les harmoniser en un plan unique et cohérent afin de garantir la conservation du site. Cette opération est vitale pour modérer toute tension potentielle entre le maintien du patrimoine culturel d'un site et son importance naturelle.

Adopter des instruments juridiques appropriés

Les instruments juridiques, lorsqu'ils sont correctement appliqués, jouent un rôle crucial car ils garantissent la reconnaissance réelle du patrimoine culturel d'un site et, si nécessaire, une approche fondée sur les droits en matière de gestion des ressources naturelles pour protéger les pratiques et le savoir traditionnels, et les liens spirituels. De même, les instruments juridiques appropriés pris séparément ou associés, peuvent être appliqués pour maintenir les caractéristiques écologiques d'un site et transmettre son patrimoine aux générations futures.

Veiller à la protection des moyens d'existence

Une gestion saine et une utilisation rationnelle doivent chercher à la fois à protéger les valeurs et les pratiques traditionnelles et à trouver des possibilités de développement pour améliorer la prospérité et les moyens d'existence des communautés locales, en s'appuyant sur l'échange d'informations et le partage des connaissances. Avec l'attention requise et la planification voulue, il est possible de protéger les traditions culturelles, d'améliorer le bien être humain et de préserver la biodiversité d'un site.

Promouvoir un tourisme durable

Les valeurs culturelles d'un site peuvent aussi bien apporter un atout touristique qu'un problème de gestion. Un tourisme durable et bien géré peut contribuer de manière positive aux moyens d'existence ruraux, maintenir les cultures autochtones traditionnelles, profiter au revenu national et soutenir le suivi et la gestion d'un site. Il importe de veiller à ce que la gestion du tourisme évite de créer des bouleversements sociaux et culturels chez les communautés locales ainsi qu'un abandon des pratiques traditionnelles et d'atténuer tout impact négatif du tourisme, par une gestion appropriée de la destination touristique et le contrôle du nombre de visiteurs et des pratiques.

Encourager les approches participatives

Intégrer le savoir traditionnel et autochtone dans la planification de la gestion

Pour qu'un plan de gestion soit couronné de succès, il faut que les connaissances traditionnelles et autochtones y soient intégrées, permettant ainsi de comprendre de manière approfondie la sensibilité des différents éléments et processus écologiques et culturels. Cette intégration dans un plan de gestion doit s'appuyer sur les relations entre les partenaires et les parties prenantes et les améliorer de manière respectueuse, participative, collaborative et coopérative.

Envisager le zonage des sites

Dans un processus de planification de la gestion, il peut être important d'utiliser des approches participatives pour envisager un zonage. Ces approches peuvent aider à optimiser la protection du patrimoine naturel et humain d'importance critique.

Comprendre les traditions socioculturelles

Pour bien comprendre les traditions socioculturelles, les croyances et les pratiques, il faut nouer des liens solides avec les communautés locales. Des approches aussi bien « ascendantes » que « descendantes » du processus décisionnel doivent être appliquées pour garantir une participation appropriée des communautés et des parties prenantes. Un avenir durable pour un site n'est possible que si tous les aspects culturels, y compris les aspects de patrimoine, socioéconomiques et de développement, sont compris par toutes les parties prenantes.

Intégrer les communautés dans les activités de gestion des sites

Chercher à intégrer les communautés locales dans les activités de suivi et de surveillance du site afin d'obtenir davantage de résultats de gestion durable.

Synergies entre les Conventions

Chercher à obtenir des résultats qui se soutiennent mutuellement

Les deux processus d'inscription fonctionnent de manière différente. Si l'on considère ces processus de manière synergique et intégrée, il ne fait aucun doute qu'ils peuvent se soutenir mutuellement et se renforcer et que l'on peut améliorer la résilience grâce à la complémentarité dans les critères d'inscription et les rapports.

Tirer les enseignements des mécanismes de rapport

Périodiquement, les États parties à la Convention du patrimoine mondial doivent préparer des rapports sur l'état de conservation. Les rapports générés permettent au Comité du patrimoine mondial d'évaluer les conditions dans les biens, de prendre des décisions et de conseiller sur la nécessité d'adopter des mesures spécifiques en vue de résoudre les problèmes. Il n'y a pas de mécanisme de rapport comparable et systématique au titre de la Convention de Ramsar.

Mettre à jour les Fiches descriptives Ramsar

Les Parties contractantes à la Convention de Ramsar ont été priées, par la Conférence des Parties, de mettre à jour l'information sur chaque Site Ramsar tous les six ans au moins. Bien qu'elles ne soient pas officiellement reconnues dans les critères d'inscription, les valeurs culturelles sont considérées comme faisant partie des caractéristiques écologiques d'un Site Ramsar. Les mises à jour des Fiches descriptives Ramsar devraient tenir compte des valeurs universelles exceptionnelles des biens du patrimoine mondial correspondants et veiller à ce que ces éléments soient reflétés dans la description des caractéristiques écologiques des sites.

Maintenir les relations sur lesquelles reposent la valeur universelle exceptionnelle et les caractéristiques écologiques

Souvent, la valeur universelle exceptionnelle d'un bien du patrimoine mondial et les caractéristiques écologiques d'un Site Ramsar dépendent de relations interdépendantes entre les éléments humains et naturels. Les relations symbiotiques entre la protection à long terme du patrimoine naturel et la sauvegarde des pratiques de gestion traditionnelles en sont le témoin. L'une ne peut prospérer sans l'autre.



Références

Références générales

Rössler, M. (2016) *The changing landscape of indigenous heritage protection*, in: Minority Rights Group International, State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2016 Events of 2015, Londres.

Schaaf, T. & Clamote Rodrigues, D. (2016) *Managing MIDAs: Harmonising the management of Multi-International Designated Areas: Ramsar Sites, World Heritage sites, Biosphere reserves and UNESCO Global Geoparks*. Gland, Suisse: UICN. xvi + 14-pp.

UNESCO (2017) Patrimoine mondial et populations autochtones. whc.unesco.org/fr/280/?id=496 (9 mai 2017).

Références des études de cas

Delta de l'Okavango

Department of Environmental Affairs (2008) Okavango Delta Management Plan (ODMP). archive.ramsar.org/pdf/wurc/wurc_mgtplan_botswana_okavango.pdf

IPACC (2009). African Indigenous Peoples' Workshop on the Effective Use of Information Communication Technology (ICT) in environmental advocacy. Indigenous Peoples of Africa Coordinating Committee: Cape Town, Afrique du Sud. ipacc.org.za/images/reports/climate_and_environment/Windhoek_Report_English_2008.pdf. (25 juillet 2017).

Mbaiwa, J. E. (2011). Changes on traditional livelihood activities and lifestyles caused by tourism development in the Okavango Delta, Botswana. *Tourism Management*, 32(5), 1050-1060.

Satau & Crawhall (2017). Indigenous stewardship and traditional governance of Okavango Delta, Botswana. Kormos et al. 2017. World Heritage, Wilderness and Large Landscapes and Seascapes. Gland, Suisse: UICN.

Secrétariat de la Convention de Ramsar, The Okavango Delta System, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 20 décembre 2006, rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/BW879RIS.pdf

UNESCO, 2014. Delta de l'Okavango. whc.unesco.org/fr/list/1432 (25 juillet 2017).

UNESCO (2016) Report on the state of conservation of the Okavango Delta (Botswana). State of conservation Information System of the World Heritage Centre. whc.unesco.org/en/soc/3453 (14 mars 2017).

Baie du Mont-Saint-Michel

Conservatoire du littoral, Plan de gestion de la Baie du Mont Saint Michel, mars 2016, www.conservatoire-du-littoral.fr/publications_liste/74/10-publication.htm.

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Baie du Mont Saint-Michel, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, octobre 1994, rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/FR709RIS.pdf

UNESCO. 2017. Mont-Saint-Michel and its Bay. whc.unesco.org/en/list/80 (25 juillet 2017).

UNESCO. 2016. Report on the state of conservation of the Okavango Delta (Botswana), State of conservation Information System of the World Heritage Centre. whc.unesco.org/en/soc/3453 (14 mars 2017).

Parc national Wood Buffalo

Parks Canada (2010) Wood Buffalo National Park of Canada Management Plan. www.pc.gc.ca/en/pn-np/nt/woodbuffalo/info/plan

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Peace-Athabasca Delta, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 24 mai 1982, rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/CA241RIS.pdf

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Whooping Crane Summer Range, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 22 mai 1982, rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/CA240RIS.pdf

UNESCO. 2015. Wood Buffalo National Park, Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. whc.unesco.org/fr/list/256 (25 juillet 2017).

UNESCO. 2015. Report on the state of conservation of the Wood Buffalo National Park (Canada), State of conservation Information System of the World Heritage Centre. whc.unesco.org/en/soc/3318 (21 mars 2017).

UNESCO & IUCN (2017) Reactive Monitoring Mission to Wood Buffalo National Park, Canada. 25 septembre - 4 octobre 2016.

Parc national du banc d'Arguin

Banc d'Arguin: Le Parc National (2016) Site web officiel.
<http://www.pnba.mr/pnba/> (10 mai 2017).

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Parc National du Banc d'Arguin, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 1 juin 1999
rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/MR250RIS.pdf

UNESCO & UICN (2014) Mission de suivi réactif. Parc national du banc d'Arguin (Mauritanie). 6-13 janvier 2014.
whc.unesco.org/fr/list/506/documents (27 juin 2017).

UNESCO. 2010. Banc d'Arguin National Park, Retrospective Statements of Outstanding Universal Value.
whc.unesco.org/en/list/506 (25 juillet 2017).

UNESCO (2016) Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel : Le Comité du patrimoine mondial, 40e session, Istanbul, Turquie, 10-20 juillet 2016 whc.unesco.org/fr/decisions/?id_decision=6750 (11 mai 2017)

Sian Ka'an

Brenner, L., Arnegger, J., & Job, H. (2008). Management of Nature-based Tourism in Protected Areas: the Case of the Sian Ka'an Biosphere Reserve, Mexico. *Tourism development: economics, management and strategy*, New York, Nova Science Publishers, 47-69.

Mazzotti, F. J., Fling, H. E., Merediz, G., Lazcano, M., Lasch, C., & Barnes, T. (2005). Conceptual ecological model of the Sian Ka'an biosphere reserve, Quintana Roo, Mexico. *Wetlands*, 25(4), 980-997.

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Sian Ka'an Ramsar Site, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 30 juillet 2003,
rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/MX1329RIS.pdf

UNESCO. 2004. Report on the state of conservation of Sian Ka'an (Mexico), State of conservation Information System of the World Heritage Centre. <http://whc.unesco.org/en/soc/1426> (Accessed 21 March 2017).

UNESCO. 2010. Banc d'Arguin National Park, Retrospective Statements of Outstanding Universal Value.
whc.unesco.org/en/list/506 (21 mars 2017).

Sanctuaire shinto d'Itsukushima

Agency for Cultural Affairs (1995) World Heritage Nomination: Japan – Itsukushima Shinto Shrine
bunka.nii.ac.jp/suisensyo/itsukushima/

Miyajima Ramsar Site
www.env.go.jp/en/nature/npr/ramsar_wetland/pamph/index.html

Secrétariat de la Convention de Ramsar, Miyajima-numa Ramsar Site, Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar, 3 octobre 2002,
rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/JP1201RIS.pdf

UNESCO. 2001. Report on the state of conservation of the Itsukushima Shinto Shrine (Japan), State of conservation Information System of the World Heritage Centre.
whc.unesco.org/en/soc/3103 (14 mars 2017).

UNESCO. 2013. Itsukushima Shinto Shrine (Japan), Retrospective Statements of Outstanding Universal Value.
whc.unesco.org/en/list/776 (25 juillet 2017).